JIU/REP/82/5

Contribution des organismes des Nations Unies à la préservation et à la gestion du patrimoine culturel et naturel de l'Amérique latine

Etabli par

Toman Hutagalung

et

Joseph A. Sawe

Corps Commun d'Inspection

Corps Commun d'Inspection

Genève
Mars 1982

Contribution des organismes des Nations Unies à la préservation et à la gestion du patrimoine culturel et naturel de l'Amérique latine

Etabli par

Toman Hutagalung

et

Joseph A. Sawe

Corps Commun d'Inspection

Corps Commun d'Inspection

Genève
Mars 1982

Table des matières

		Paragraphes	Page
I.	INTRODUCTION	1 - 3	1 - 4
	A. Généralités	1 - 8	1 - 3
	B. Objectif et portée de l'étude	9 - 13	3 - 5
II.	PRESERVATION DU PATRIMOINE : POLITIQUES ET PRATIQUES ACTUELLES	14 - 54	6 - 18
	A. Préservation du patrimoine : origine et prise de conscience	14 - 23	6 - 9
	B. Conventions internationales	24 - 26	10
	C. Arrangements institutionnels concernant la préservation et la gestion du patrimoine	27 - 31	11 - 13
	D. Instituts et programmes de formation et de recherche	32 - 39	13 - 15
	E. Sensibilisation de l'opinion publique	40 - 49	15 - 18
	F. Moyens novateurs	50 - 54	18
III.	COOPERATION INTERNATIONALE FOURNIE A L'APPUI DES EFFORTS DE CONSERVATION NATIONAUX ET REGIONAUX	55 - 130	19 - 41
	A. Coopération fournie par le système des Nations Unies	55 - 104	19 - 34
	a) Activités régionales	60 - 86	21 - 29
	b) Activités au niveau des pays	87 - 104	29 - 34
	B. Organisations intergouvernementales régionales, organismes d'aide bilatérale et organisations non gouvernementales	105 - 117	34 - 38
	C. Coordination	118 - 125	38 - 40
	D. Coopération technique entre pays en développement	126 - 130	40 - 41
IV.	CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	131 - 147	42 - 48

ANNEXES

Annexe I : Législation internationale relative à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel de la région de l'Amérique latine

Annexe II : Région de l'Amérique latine : ratification des conventions internationales relatives à la conservation du patrimoine naturel et culturel

Table des matières (suite)

Annexe III : Projets bénéficiant de l'assistance du PNUD dans le domaine de la conservation et de la gestion du patrimoine naturel et culturel dans la région de l'Amérique latine

Annexe IV : Classement des régions aux fins de la gestion et de la mise en valeur des ressources naturelles et culturelles en vue de réaliser les principaux objectifs de conservation

Annexe V : Déclaration sur les politiques et procédures environnementales relatives au développement économique

Annexe VI : Le tourisme international dans la région de l'Amérique latine

Annexe VII : Pressions démographiques sur les terres d'Amérique latine et des Caraïbes

I. INTRODUCTION

A. Généralités

1. C'est en 1972 que le Corps commun d'inspection s'est occupé pour la première fois des activités des organismes des Nations Unies dans le domaine de la préservation et de la gestion du patrimoine culturel et naturel, la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) lui ayant demandé d'établir un rapport sur le Centre d'étude et de documentation pour l'histoire de l'art et de la civilisation de l'Egypte ancienne, sis au Caire (JIU/REP/72/8). Le Conseil exécutif de l'Unesco a estimé que ce rapport (document 92 EX/4) dressait un bilan positif des travaux accomplis par le Centre, qui avait été créé en 1955 par le Gouvernement égyptien avec l'assistance de l'Unesco. Le Centre avait joué un rôle particulier dans la campagne pour la sauvegarde des monuments de Nubie, ce qui avait permis au Gouvernement égyptien de conserver des archives sur tous les principaux monuments de l'Egypte ancienne, notamment ceux qui étaient mis en péril par la construction du grand barrage d'Assouan.

2. Le Corps commun d'inspection a fait deux autres études en Afrique. La première, intitulée "Rapport sur le centre régional de formation pour la préservation du patrimoine culturel et naturel" de Jos au Nigéria (JIU/REP/74/8) et établie en 1974, toujours à la demande de l'Unesco, faisait le point de l'assistance fournie par les organismes des Nations Unies à la région africaine dans le domaine de la formation de spécialistes de la préservation du patrimoine culturel. Ce document a été examiné par le Conseil exécutif de l'Unesco (document 98 EX/7) et a suscité un intérêt considérable pour les activités de l'Unesco relatives à la formation de spécialistes dans des disciplines analogues, non seulement en Afrique, mais aussi en Amérique latine, notamment à Churubusco (Mexique) et à Cuzco (Pérou), ainsi que dans d'autres centres en Asie. Ce rapport a été également examiné par la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles en Afrique. La seconde étude, établie en 1979 et intitulée "Rapport sur les programmes régionaux de formation de Mweka et de Garoua relatifs à la conservation de la faune africaine" (JIU/REP/79/1), a été examinée par les organes directeurs de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Unesco, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (document du Conseil économique et social publié sous la cote E/1979/103). Le Conseil de la FAO s'est félicité de ce rapport (CL 76/7) et a conclu que même si l'étude du CCI ne portait que sur deux institutions en Afrique, ses recommandations avaient un champ d'application beaucoup plus large, tant du point de vue géographique que du point de vue des sujets traités. Le Conseil a instamment prié la FAO de jouer un plus grand rôle dans la gestion de la faune sauvage. De même, la Conférence des Ministres de la Commission économique pour l'Afrique (ONU) a examiné ce rapport, appuyé les recommandations qu'il contenait et adopté en juin 1980 une résolution en vue de leur mise en oeuvre.

3. Les trois rapports susmentionnés décrivaient la contribution des organismes des Nations Unies aux activités et aux efforts des pays de la région africaine visant à gérer leur patrimoine culturel et naturel. La présente étude, établie dans la même optique, porte sur la région de l'Amérique latine.

4. Dans un grand nombre d'instruments normatifs, de résolutions, de conventions et de déclarations et programmes internationaux, les organismes des Nations Unies ont été priés de participer activement à la préservation et à la gestion du patrimoine naturel et culturel mondial. La Déclaration et le Plan d'action adoptés à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement 1/, tenue à Stockholm en 1972, et la création du PNUE n'ont donné que plus de force à cette obligation, de même que la Convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel 2/, le Programme sur l'homme et la biosphère (MAB) 3/ de l'Unesco et, plus récemment, la Stratégie mondiale de la conservation 4/.

5. La nécessité d'assurer un développement sans danger pour l'environnement a été réaffirmée dernièrement dans la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement 5/, ainsi que dans la résolution 35/74 de l'Assemblée générale intitulée "Coopération internationale dans le domaine de l'environnement" et datée du 5 décembre 1980, aux termes de laquelle l'Assemblée s'est félicitée de la mise en oeuvre de la Stratégie mondiale de la conservation et a prié instamment tous les gouvernements et toutes les organisations internationales, ainsi que les organes, organisations et organismes des Nations Unies, de tenir compte de cette stratégie en élaborant leurs politiques et leurs programmes. En outre, à ses trente-cinquième et trente-sixième sessions, l'Assemblée générale a adopté des résolutions sur la protection du patrimoine culturel et naturel (résolutions 35/5, 35/127, 35/128, 36/7 et 36/64) et proposé l'adoption d'une Charte mondiale de la nature à une session ultérieure, (résolutions 35/7 et 36/6). On trouvera à l'annexe I une liste des principales règles et dispositions internationales directement liées à la protection et à la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel de la région latino-américaine.

6. L'intérêt de la communauté internationale pour la question est nourri par des connaissances toujours plus vastes qui sont le fruit de recherches stimulées par la Conférence de Stockholm et la création du PNUE. On en sait assez pour affirmer que si l'on ne fait rien pour lutter contre les éléments déstructeurs qui compromettent le maintien de la vie sur terre, ni contre la dégradation des biens culturels, cela aura des répercussions néfastes sur le bien-être physique, mental et spirituel de l'humanité à moyen terme et, plus encore, à long terme. La mauvaise gestion des espaces naturels et le peu de cas fait de la protection de l'environnement dans le cadre du développement ont déjà eu de lourdes conséquences - comme en témoignent les progrès de la désertification qui s'étend à de vastes régions du globe, les sécheresses et les inondations dues à la grave dégradation des forêts et des bassins hydrographiques et l'appauvrissement de la base génétique sur laquelle repose le développement de l'agriculture, de la médecine, du secteur pharmaceutique et de l'industrie. La pollution peut, dans la plupart des cas, être combattue victorieusement, souvent à grands frais, mais lorsqu'un maillon vital disparaît, c'est définitivement. La destruction des biens culturels a également des

---

1/ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, Stockholm, 5-16 juin 1972 (A/CONF.48/14/Rev.1, chapitre II).

2/ Cette Convention a été adoptée par la Conférence générale de l'Unesco en 1972 et est entrée en vigueur à la fin de la même année.

3/ Adopté par la Conférence générale de l'Unesco en 1970.

4/ Cette stratégie, mise en oeuvre en mars 1980, a été élaborée par l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), avec les conseils et l'assistance financière du PNUE et du Fonds mondial pour la nature, et en collaboration avec la FAO et l'Unesco.

5/ Résolution 35/56 de l'Assemblée générale, par. 41 et 156 à 158 de l'annexe, adoptée le 5 décembre 1980.

conséquences délétères - elle menace l'essence même de la nation et le sens de continuité historique et d'identité de la population. On considère aujourd'hui que le patrimoine naturel et le patrimoine culturel forment un tout : l'un nourrit le corps, et l'autre l'esprit.

7. On a conçu pendant trop longtemps la nature et la culture comme des entités distinctes, voire opposées. La Convention sur le patrimoine mondial a ouvert une voie originale pour surmonter cette dichotomie; l'intérêt qu'elle a suscité confirme que si l'on veut assurer un développement viable et harmonieux, il ne faut pas dissocier le patrimoine naturel et le patrimoine culturel. De toute évidence, la disparition d'habitats et d'espèces naturels et de biens et valeurs culturels représente un appauvrissement, non seulement pour les pays directement touchés, mais aussi pour toute la région, et même pour le monde entier. Les renseignements rassemblés au cours de l'étude semblent indiquer que les pays de la région latino-américaine sont de plus en plus conscients qu'il faut considérer la protection du patrimoine dans son ensemble, même si les mesures de protection et les politiques de gestion diffèrent selon les cas.

8. De nombreuses raisons impérieuses incitent donc à se préoccuper davantage de la conservation et de la gestion du patrimoine limité de l'humanité 6/. Comme il est dit éloquemment dans la Stratégie mondiale de la conservation, "la conservation, comme le développement, est au service des êtres humains, mais, alors que le développement est pour l'homme un moyen d'atteindre ses buts - en grande partie par l'utilisation de la biosphère, la conservation le lui permet en s'assurant que la biosphère pourra être utilisée indéfiniment".

B. Objectif et portée de l'étude

9. Les Inspecteurs ont décidé d'étudier la situation en Amérique latine pour plusieurs raisons. Premièrement, les organismes des Nations Unies ont entrepris un certain nombre de projets de grande ampleur en Amérique latine, aux niveaux régional et national, dans les domaines de la protection et de la gestion des régions non aménagées, des ressources forestières et du patrimoine culturel (voir annexe III). Deuxièmement, de nombreux pays de la région latino-américaine, vu la diversité des problèmes et des méthodes de conservation et de gestion du patrimoine, ont acquis une grande expérience dont ils pourraient faire profiter d'autres pays appartenant ou non à la région, dans le cadre de la coopération technique entre pays en développement. Troisièmement, même si l'on a déjà beaucoup fait, il ne s'agit que d'une "goutte d'eau dans l'océan"; la tâche qui reste à accomplir est immense, et on attend tellement des organismes des Nations Unies qu'il faudra veiller à tirer le meilleur parti des ressources limitées pour obtenir des résultats valables. Quatrièmement, l'année 1982 sera marquée par le dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration du Plan d'action de Stockholm concernant l'environnement. Comme l'a décidé l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session, le Conseil d'administration du PNUE tiendra une session extraordinaire pour examiner les principaux progrès

---

6/ Le "Global 2000 Report to the President of the United States" (janvier 1981) - étude du Gouvernement des Etats-Unis sur l'évolution probable de la population, des ressources et de l'environnement mondiaux d'ici la fin du siècle - est le dernier document en date qui brosse un tableau convaincant de l'évolution de la situation au cours des vingt prochaines années.

réalisés dans l'application du Plan d'action pour l'environnement adopté à Stockholm 7/. Les Inspecteurs espèrent que le présent rapport apportera aussi une contribution, si modeste soit-elle, à cet examen et aux débats de la Conférence mondiale sur les politiques culturelles, qui doit être organisée par l'Unesco en 1982.

10. Dans la présente étude, les Inspecteurs ont également évalué la façon dont les ressources des organismes des Nations Unies ont été utilisées pour appuyer les efforts nationaux et internationaux des pays de la région latino-américaine dans le domaine de la protection et de la gestion du patrimoine naturel et culturel, en vue de suggérer des améliorations. Ils ont donc aussi étudié le patrimoine à protéger et le rôle joué par les organismes des Nations Unies dans la prise de conscience, la formation de personnel, le développement des compétences nationales et régionales en matière de recherche et de contrôle, et la promotion de la coopération technique entre pays en développement. Ils ont également évalué l'aptitude des organismes des Nations Unies à exécuter ces activités de façon rationnelle et coordonnée et à s'entraider afin de tirer le meilleur parti possible des ressources limitées.

11. En ce qui concerne le patrimoine naturel, l'étude est axée sur le maintien des processus écologiques et des systèmes entretenant la vie, la préservation de la diversité génétique, et l'utilisation durable des espèces et des écosystèmes 8/. Les parcs nationaux, les réserves de la biosphère et les autres zones naturelles protégées jouent un rôle clé dans la conservation, dans le cadre du développement écologique, car elles offrent la possibilité de définir et de mettre à l'essai différentes méthodes de gestion des zones naturelles et des ressources vivantes pour appuyer le développement et protéger le patrimoine. En ce qui concerne l'héritage culturel, l'étude porte avant tout sur les biens culturels, tels que les monuments, les lieux historiques, les sites archéologiques, etc., ainsi que les biens culturels conservés dans les musées; elle ne traite pas des arts du spectacle ni des "arts vivants".

12. Lors de l'établissement du présent rapport, les nspecteurs ont tenu des consultations approfondies avec le siège de la CEPAL et ses bureaux sous-régionaux de Mexico et Port-of-Spain, avec le siège de la FAO et son bureau régional pour l'Amérique latine à Santiago, avec le siège de l'Unesco et son bureau régional pour l'éducation à Santiago, avec le siège du PNUE et ses bureaux régionaux pour l'Europe à Genève et pour l'Amérique latine à Mexico, avec le PNUD, et avec l'Union internationale pour la conservation de la nature et ses ressources (UICN). Ils ont eu des entrevues avec des fonctionnaires de la Banque mondiale, de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), de l'Organisation des Etats américains, de la Banque interaméricaine de développement (BID), et d'organismes d'assistance bilatérale, en particulier l'USAID et la Smithsonian Institution. Les Inspecteurs se sont également rendus dans les pays suivants de la région latino-américaine : Mexique, Costa Rica, Panama, Equateur, Pérou, Chili, Brésil, Venezuela, Trinité-et-Tobago et Barbade. Ils ont visité des parcs nationaux, des sites historiques et archéologiques et d'autres zones protégées, des centres de conservation et des instituts de recherche et de formation, et se sont entretenus avec des fonctionnaires et

---

7/ Résolution 35/74, par. 13.

8/ Il s'agit des trois objectifs spécifiques de la conservation des ressources vivantes, indiqués dans la Stratégie mondiale de la conservation.

des particuliers, ainsi qu'avec des représentants d'organisations qui oeuvrent activement à la conservation et à la gestion du patrimoine de leur pays.

13. Les Inspecteurs remercient tous ceux qui ont collaboré à l'étude par leurs avis et leurs conseils. Ils sont tout particulièrement reconnaissants aux gouvernements des pays visités de l'intérêt qu'ils ont témoigné pour cette étude, et aux hauts fonctionnaires des entretiens qu'ils leur ont accordés. Enfin et surtout, ils remercient les représentants résidents du PNUD et les fonctionnaires des organismes des Nations Unies intéressés de leur assistance et de leurs utiles suggestions.

II. PRESERVATION DU PATRIMOINE : POLITIQUES ET PRATIQUES ACTUELLES

A. Préservation du patrimoine : origine et prise de conscience

14. Il y a juste un peu plus d'un siècle, le 1er mars 1872, le Gouvernement fédéral des Etats-Unis d'Amérique promulguait une loi portant création du premier parc national du monde : il s'agissait du parc national de Yellowstone, dans l'Etat du Wyoming (Etats-Unis d'Amérique), célèbre pour ses geysers spectaculaires, ses sources d'eau chaude et sa faune. Cette première mesure effective prise pour conserver une zone en l'état, "dans l'intérêt et pour la jouissance du peuple", a peu à peu inspiré d'autres pays d'Amérique du Nord et du reste du monde.

15. Dans la plupart des pays d'Amérique latine, le souci de préserver le patrimoine est une tradition de longue date, mais qui était jusqu'à il y a peu encore le propre de groupes d'individus restreints et épars, généralement des universitaires. Ces groupes, souvent, ont été à l'origine de l'adoption de mesures de préservation qui ont permis de sauver un patrimoine culturel et naturel en péril, et encouragé les travaux de recherche. Et c'est dans une large mesure grâce à leurs efforts et à leurs initiatives que des parcs nationaux ont été créés. De fait, un certain nombre de ces pays peuvent s'enorgueillir d'être parmi les premiers à avoir créé des parcs nationaux : le Mexique, par exemple, a créé en 1898 sa première réserve forestière, qui est devenue par la suite le premier parc national du pays (El Chico); l'Argentine a lancé son plan de création d'un réseau de parcs nationaux en 1903 (Nahuel Huapi), et le Chili en 1926 (Vincente Perez Rosalez); l'Equateur a suivi en 1934 (Iles Galapagos).

16. Le continent américain a été le premier à consacrer la notion de parc national dans une convention internationale. Elaborée en 1940 sous les auspices de l'Union panaméricaine, la Convention pour la protection de la flore, de la faune et des beautés panoramiques naturelles des pays de l'Amérique a servi de cadre de référence à l'aménagement de parcs nationaux, puisque aussi bien elle renferme des définitions types et énonce des mesures destinées à protéger et à préserver dans leur habitat naturel les représentants de toutes les espèces et genres de la flore et de la faune naturelles. Elle a aussi encouragé la protection et la préservation des paysages d'une beauté extraordinaire ou présentant un intérêt historique ou scientifique. Elle a ouvert la voie à la coopération régionale et mondiale dans le domaine de la préservation du patrimoine.

17. Le développement économique rapide et les transformations sociales profondes consécutifs, depuis la fin des années 50, aux taux élevés d'industrialisation, à la modernisation de l'agriculture, au taux d'accroissement démographique élevé (annexe VII), à l'accélération du développement des centres urbains consécutif à l'exode rural, et à la pénétration des moyens de transport modernes dans des zones jusqu'alors inaccessibles, par exemple, ont dans l'ensemble eu des répercussions néfastes sur l'habitat humain de la région. Les versants des Andes s'érodent de plus en plus; les terres semi-arides se transforment en déserts; les ressources en eau nécessaires pour répondre aux besoins croissants des zones urbaines qui s'étendent et des industries qui se développent diminuent. Dans les rivières, les sédiments apportés par l'érosion obstruent les grands ouvrages de génie. De même, les biens culturels ont gravement souffert, soit du fait d'une négligence volontaire, soit par pure ignorance ou manque d'appréciation de leur valeur en tant que patrimoine d'un pays. Pris dans l'euphorie générale du

"développement", peu de décideurs et de responsables étaient prêts à admettre l'existence d'un rapport de cause à effet entre le développement intégral, d'une part, et le pillage systématique du patrimoine et la dégradation consécutive de l'environnement, d'autre part. En fait, nombreux étaient ceux qui considéraient la notion même de préservation comme nuisible au progrès.

18. Le début des années 70 a marqué un tournant. La prise de conscience de l'environnement a été vivement accélérée par la Conférence de Stockholm de 1972. Les effets écologiques nuisibles des politiques de développement et la détérioration de l'environnement ont amené des secteurs toujours plus larges de la population des pays d'Amérique latine à se soucier de plus en plus de la préservation et de la sauvegarde de leur patrimoine. Cette nouvelle prise de conscience a été aussi stimulée par des organisations fortement motivées qui ont pris naissance dans de nombreux pays dans toute la région, ainsi que par les activités des organismes des Nations Unies.

19. L'enjeu consiste désormais à harmoniser les impératifs pressants du développement économique et social et la protection de l'environnement. Les gouvernements et des spécialistes des pays d'Amérique latine se sont attaqués à ce problème à la faveur d'un certain nombre de réunions tenues au cours des années 70. Lors d'une réunion qui a eu lieu en 1974 à Cocoyoc (Mexique), une déclaration a été adoptée, dans laquelle ont été précisés les notions et les principes de l'écodéveloppement préconisés par le PNUE. Lors d'une autre réunion, tenue également en 1974, à Caracas (Venezuela), les participants ont étudié la possibilité d'incorporer des directives d'ordre écologique dans la mise en valeur des zones tropicales humides du continent américain. Une série de réunions de représentants des gouvernements des pays de la région de l'Amazonie a débouché sur la création, en 1975, d'un Comité technique international pour la protection et la défense de la faune et de la flore amazoniennes, pour culminer avec la signature du Traité en vue de la coopération amazonienne, en juillet 1978 9/, et l'adoption de la Déclaration de Belem, le 24 octobre 1980 10/, deux textes qui consacrent la nécessité d'assurer un "équilibre entre la croissance économique et la conservation de l'environnement". Au cours d'une série de réunions interdisciplinaires, les représentants des gouvernements des pays d'Amérique centrale se sont attachés à dégager une méthode d'approche intégrée pour la préservation de la nature et du patrimoine culturel. Lors de toutes ces réunions, les participants ont reconnu expressément le rôle des parcs nationaux et des autres aires protégées analogues en tant qu'outils importants du développement national et régional.

20. En outre, dans les années 70, des projets régionaux d'envergure ont été réalisés en Amérique latine, avec l'appui de la FAO et de l'Unesco; ces projets portaient respectivement sur la préservation et la gestion des zones sauvages et la préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel. Ils ont incité de nombreux pays à créer des réseaux de parcs nationaux et des instituts chargés de la préservation et de la sauvegarde du patrimoine, et aussi à adapter une législation adéquate en la matière. Ils ont en outre donné lieu à la réalisation d'un certain nombre de projets à l'échelon national (voir annexe III).

9/ Distribué à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale sous la cote A/35/580.

10/ Distribué à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale sous la cote A/35/593.

21. Aujourd'hui, il existe dans la plupart des pays de la région de l'Amérique latine des parcs nationaux et d'autres types d'aires protégées. Certains de ces pays disposent de réseaux de parcs nationaux qui fonctionnent bien et qui sont considérés parmi les plus rationnels du monde. Les Inspecteurs ont pu constater par eux-mêmes, dans un échantillon de parcs qu'ils ont visités au Costa Rica, au Panama, ou en Equateur (Iles Galapagos), au Chili (Conguillio-Paraguas) et au Brésil, ce qui a été fait en matière de protection et de gestion, et ce qui reste encore à faire. Les Inspecteurs ont toutefois noté, partout, que seul un petit nombre de pays disposent des ressources et du personnel compétent nécessaires pour bien gérer les parcs nationaux et les autres aires protégées.

22. Le tableau I, établi à partir des données les plus récentes communiquées par l'UICN, donne un aperçu du nombre des aires protégées dans la région d'Amérique latine et de leur superficie totale. L'établissement d'un inventaire exhaustif des aires protégées est rendu très difficile par l'extrême diversité des termes utilisés dans la région pour désigner les types d'aires protégées. Les Inspecteurs ont été informés que l'UICN s'efforce de mieux uniformiser et harmoniser la nomenclature, et de nombreux pays visités sont en train de redéfinir les diverses zones protégées.

23. D'après les théories scientifiques qui ont cours actuellement, de 5 à 10 % environ du territoire d'un pays devraient être consacrés à la création d'un réseau de zones protégées. On estime que ces zones, si elles sont bien situées, si elles ont une superficie suffisante et si elles représentent des types écologiques appropriés, permettraient d'assurer la survie de processus écologiques et d'espèces de la faune sélectionnés. Il ressort du tableau I que les pays étendus ont encore beaucoup à faire pour atteindre cet objectif. Mais si l'augmentation du nombre des aires protégées se poursuit au rythme actuel, l'Amérique latine pourrait fort bien atteindre cet objectif d'ici la fin du siècle. En tout état de cause, les pouvoirs publics devront faire preuve d'ingéniosité et d'un esprit inventif, et les gouvernements devront apporter un appui financier considérable pour la mise en place des instituts et des services de gestion qui s'imposent à cette fin.

Tableau I

PARCS NATIONAUX ET AUTRES AIRES PROTEGEES DANS LA REGION DE L'AMERIQUE LATINE (1981)

Pays	Superficie totale (en km2)	Aire protégée		Pourcentage des aires protégées	Nombre de sites du Patrimoine mondial
		Nombre	Superficie (en km2)		
Antigua-et-Barbuda	440	2	25	5,68	-
Antilles néerlandaises	992	4	134,55	13,56	-
Argentine	2 766 889	20	35 636,51	1,28	-
Bahamas	13 935	3	1 217,3	8,73	-
Barbade	431	1	2,5	0,58	-
Bolivie	1 098 581	13	46 886,3	4,26	-
Brésil	8 511 965	35	99 606,5	1,70	1
Chili	756 945	42	84 345,24	11,14	-
Colombie	1 138 914	31	39 387,58	3,45	-
Costa Rica	50 700	18	5 473,59	10,79	-
Cuba	114 524	4	243,05	0,21	-
Dominique	751	1	68,4	9,10	-
El Salvador	21 393	1	19,9	0,09	-
Equateur	283 561	9	26 314	9,27	2
Guatemala	108 889	5	1 680,45	1,54	2
Guyane	214 969	1	116,55	0,05	-
Haïti	27 750	1	2,5	0,009	-
Honduras	112 088	2	3 579,08	3,19	1
Iles Vierges américaines	345	4	74,5	21,59	-
Iles Vierges britanniques	2 173	6	9,28	0,42	-
Jamaïque	10 962	2	3,37	0,03	-
Martinique	1 100	1	4	0,36	-
Mexique	1 972 546	24	6 077,78	0,30	-
Nicaragua	130 000	2	173	0,13	-
Panama	75 650	7	8 608,16	11,37	1
Paraguay	406 752	6	12 355,38	3,03	-
Pérou	1 285 216	21	67 932,38	5,28	-
Porto Rico	8 897	3	6,68	0,07	-
République dominicaine	48 734	5	1 475,4	3,02	-
Suriname	163 265	9	5 820	3,56	-
Trinité-et-Tobago	5 130	13	240,55	4,68	-
Uruguay	176 215	5	194,45	0,11	-
Venezuela	912 050	34	73 868,9	8,09	-

Source : a) Les données relatives au nombre total (2) et à la superficie totale (3) des parcs nationaux et des aires protégées sont extraites de la dernière Liste des parcs nationaux et des aires protégées en Amérique latine et dans les Caraïbes établie par l'Organisation des Nations Unies à partir des travaux de la dernière session de la Commission des parcs nationaux et des aires protégées, tenue au Pérou en 1981, et communiquée par l'UICN.

b) Les données relatives aux sites du Patrimoine mondial (5) ont été compilées à partir de renseignements communiqués par l'Unesco.

B. Conventions internationales

24. De nombreux pays de la région de l'Amérique latine ont ratifié un certain nombre de conventions internationales ou de programmes importants concernant la préservation du patrimoine naturel et culturel, ou y ont adhéré. L'annexe II donne un aperçu de ces ratifications et adhésions. Il en ressort clairement que la majorité des pays de la région ont accepté récemment les quatre conventions principales suivantes :

i) Convention pour la protection de la flore, de la faune et des beautés panoramiques naturelles des pays de l'Amérique, 1940.

ii) Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels, 1970.

iii) Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, 1972.

iv) Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, 1973.

25. Deux conventions internationales, l'une relative aux espèces migratrices (1979) et l'autre aux zones humides (1979), n'ont pas encore recueilli l'appui des pays de la région. De même, le nombre des pays qui sont membres de l'UICN et participent directement à ses activités restent encore très faible. De l'avis des Inspecteurs, il s'agit là d'un fait regrettable, puisque aussi bien une coopération précieuse pourrait être maintenue entre l'UICN, le Fonds mondial pour la nature et les pays de la région de l'Amérique latine. D'après les renseignements recueillis par les Inspecteurs, il semble que l'application des dispositions de conventions comme la Convention relative à la conservation des espèces migratrices d'animaux sauvages, soit inégale; il a été souligné que s'il n'est pas remédié à la situation et si tous les pays n'adhèrent pas aux conventions en question, même les meilleures mesures de protection prises par un pays n'auront aucun effet, en particulier dans le cas de la protection des espèces migratrices menacées d'extinction et des sites culturels.

26. Dans presque tous les pays, il existe des dispositions juridiques touchant le patrimoine naturel et culturel, mais dans la majorité des cas ces dispositions se trouvent disséminées dans un grand nombre de textes. Nombre d'entre elles sont en outre basées sur des concepts et des notions périmés. Certains pays ont bien entrepris des travaux de codification, mais il reste encore beaucoup à faire pour que ces textes répondent aux dispositions des conventions internationales et permettent une protection et une gestion adéquates du patrimoine. Au cours de leur visite en Amérique latine, les Inspecteurs ont pu recueillir un avis largement répandu : les organismes des Nations Unies pourraient jouer un rôle, en encourageant les pays qui ne l'ont pas encore fait à ratifier ces conventions et à y adhérer, en fournissant des services d'experts, et en favorisant l'échange de renseignements sur les mesures d'application adéquates.

C. Arrangements institutionnels concernant la préservation et la gestion du patrimoine

27. La préservation et la gestion du patrimoine dans la région de l'Amérique latine sont assurées de diverses façons, par une multiplicité d'organismes et d'institutions publics et privés. A quelques exceptions près, le patrimoine naturel - parcs nationaux et autres aires naturelles protégées, faune - relève généralement d'un service ou d'une institution gouvernemental relevant du Ministère de l'agriculture. Dans la plupart des cas, le patrimoine culturel relève du Ministère de l'éducation et de la culture; de nombreux pays ont créé ces dernières années des institutions nationales autonomes chargées de la préservation du patrimoine culturel. Il semblerait que les arrangements institutionnels et l'étendue de leurs pouvoirs aient, dans chaque pays, répondu à des circonstances particulières et, très souvent, au besoin que l'on ressentait de prendre des mesures de préservation et de gestion.

28. Les Inspecteurs ont pu se rendre compte dans les pays qu'ils ont visités de la diversité des arrangements institutionnels. Au Mexique, par exemple, les parcs nationaux et la faune relèvent d'un service qui dépend du Ministère de l'agriculture, tandis que la préservation et la restauration du patrimoine précolombien et espagnol incombent à l'Institut national d'anthropologie et d'histoire. En Equateur, les parcs nationaux et les aires protégées relèvent du Département des parcs nationaux et la faune du Service des eaux et forêts du Ministère de l'agriculture. Le patrimoine culturel relève de l'Institut national du patrimoine culturel, créé tout récemment, en association avec le Musée de la Banque centrale. Au Chili, la gestion des parcs nationaux et de la faune relèvent de la Société forestière nationale (CONAF), qui dépend du Ministre de l'agriculture. La future Direction de la culture, qui relèvera du Ministère de l'éducation et de la culture, sera responsable des activités normatives touchant la préservation et la gestion du patrimoine culturel; les travaux de restauration et de préservation seront confiés à des organismes privés, qui travailleront sous la direction de ce ministère. Le Brésil dispose d'une variété d'institutions fédérales et d'institutions d'Etat qui veillent au patrimoine naturel et culturel. C'est ainsi que, par exemple, l'Institut brésilien de l'aménagement forestier (IBDF), par l'entremise de son Département des parcs nationaux, de la faune et des réserves, est chargé des aires protégées classées réserves et parcs nationaux et, en vertu d'une loi fédérale, de la faune dans tout le pays. Le Secrétariat spécial à l'environnement (SEMA), qui relève du Ministère fédéral de l'intérieur, réalise conjointement avec l'IBDF un programme de préservation des écosystèmes, qui comprend des travaux de recherche sur l'écologie des aires protégées et les techniques propres à moduler le développement. Plusieurs Etats ont leur propre système de parcs et disposent de l'infrastructure correspondante. Le patrimoine culturel dépend conjointement du Secrétariat fédéral de l'histoire nationale et du patrimoine artistique (SPHAN), financé par une fondation semi-publique (Pro memoria), et de divers organismes étatiques. Le Venezuela est le seul pays d'Amérique latine qui a un ministère s'occupant spécifiquement des questions de l'environnement (Ministère de l'environnement et des ressources naturelles renouvelables); l'Institut national des parcs, organisme autonome, relève de ce Ministère. En Trinité-et-Tobago, les parcs nationaux et les réserves relèvent de la responsabilité du Conservateur des eaux et forêts, qui dépend du service des eaux et forêts du Ministère de l'agriculture. Des plans sont en cours d'élaboration, visant à établir une société du patrimoine national, qui sera chargée du patrimoine naturel et culturel.

29. A ce jour, il n'existe dans aucun pays de la région d'institution gouvernementale chargée simultanément du patrimoine naturel et du patrimoine culturel. Les Inspecteurs ont cependant noté qu'un consensus général semble se faire sur la nécessité d'appréhender de façon intégrée la préservation et la gestion du patrimoine. Cette tendance a été confirmée à plusieurs reprises dans les pays visités. Tel est le cas de la politique du Gouvernement panaméen qui tend à traiter le site historique du port colonial espagnol de Portobelo - qui figure dans la Liste du Patrimoine mondial - en tant qu'entité unique nécessitant des mesures de préservation tant pour les ruines historiques que pour la végétation qui recouvre les alentours. Il est d'autres exemples, choisis au hasard : la protection des montagnes forestières autour des ruines de la citadelle inca du Machupicchu (Pérou) en tant qu'élément essentiel à la jouissance intégrale et entière du site; les efforts entrepris par le Directeur général de la Fondation des musées de l'Etat de Rio de Janeiro, qui est aussi Président du Conseil de la préservation du patrimoine culturel et naturel de la municipalité de Rio de Janeiro, pour promouvoir, grâce à des programmes éducatifs réalisés dans les musées mêmes et qui s'adressent en particulier aux enfants en tant que futurs responsables de la préservation, une meilleure perception de l'unité du patrimoine naturel et culturel; les sociétés du patrimoine national créées dans plusieurs pays des Antilles et qui sont chargées de l'ensemble du patrimoine; ou encore les activités du Musée national d'histoire naturelle du Chili qui portent sur les problèmes de la faune et de la flore, ainsi que sur l'anthropologie et l'archéologie.

30. Il faut reconnaître que le patrimoine naturel et le patrimoine culturel demandent à chacun des mesures de préservation et des politiques de gestion spécifiques. Nombre des responsables que les Inspecteurs ont rencontrés ont émis l'avis qu'à long terme, il serait souhaitable de disposer d'une autorité nationale unique qui traiterait de tous les problèmes liés à la préservation et à la gestion du patrimoine. Actuellement, la multiplicité des organisations et des institutions responsables du patrimoine rend difficile l'établissement de liens directs entre elles et les organismes des Nations Unies. Selon la nature des rapports officiels existant entre les pays et ces organisations, et institutions, il arrive souvent que les directeurs des services des parcs nationaux, les conservateurs, les conservateurs de musée, etc., dont on attend généralement les mesures, ne soient pas consultés. Les inspecteurs ont été informés de cas où ces personnes n'ont pas été informées, ou n'ont été que partiellement informées, des publications, bulletins, communications scientifiques, invitations à des conférences et à des réunions techniques, offres de bourses ou d'échanges de services d'experts émanant d'un organisme des Nations Unies, même lorsqu'elles étaient directement concernées. Il faudra que les organismes des Nations Unies et les gouvernements s'efforcent de résoudre au mieux ce problème.

31. En passant en revue les arrangements institutionnels en matière de patrimoine national, on ne saurait manquer de signaler le rôle des organisations non gouvernementales. Les inspecteurs ont été impressionnés par l'existence, dans plusieurs pays, d'associations bien organisées et fortement motivées ayant pour mission de préserver le patrimoine national. Il en est ainsi par exemple de NATURA, en Equateur, de la Fondation brésilienne pour la préservation de la nature, et de l'Association de préservation des Caraïbes. Au cours des entretiens qu'ils ont eus avec les inspecteurs, les représentants de ces organisations ont souvent émis l'avis que ces organisations devraient être associées plus fréquemment à la réalisation des projets bénéficiant de l'appui

des organismes des Nations Unies qui s'occupent de la préservation du patrimoine. Plusieurs de ces organisations estiment être suffisamment bien équipées pour ce genre de travail. Les nspecteurs conviennent que cette mesure serait souhaitable lorsque l'organisation non gouvernementale concernée est bien organisée et dispose des services d'experts nécessaires, ou du moins lorsqu'elle y a accès.

D. Instituts et programmes de formation et de recherche

32. Pour mener à bien les politiques et les programmes de préservation et de gestion du patrimoine, il faut un nombre suffisant de cadres intermédiaires et de techniciens. Il est nécessaire aussi de disposer de moyens de recherche qui permettront d'obtenir les données scientifiques indispensables à l'élaboration de ces politiques et de ces programmes. Ce point a été souligné sans ambages dans tous les pays visités par les inspecteurs. Il a été évoqué aussi à l'occasion de plusieurs réunions régionales : la plus récente du genre, par exemple, a été organisée à Quito (Equateur) en janvier 1981 pour examiner une stratégie nationale de formation en matière de gestion des ressources naturelles et de l'environnement. C'est aussi la raison d'être d'un certain nombre de projets de préservation du patrimoine qui bénéficient d'une assistance des organismes des Nations Unies et dont il est question dans le chapitre qui suit.

33. Il ressort des renseignements rassemblés par les Inspecteurs et des visites qu'ils ont effectuées sur place que la plupart des pays de la région disposent de moyens de formation considérables. Nombre d'activités et de programmes de formation existent dans des disciplines touchant la gestion des ressources naturelles et l'environnement 11/ - essentiellement aux niveaux universitaire et post-universitaire, il est vrai - ainsi que la restauration, la préservation et la sauvegarde des sites culturels.

34. Les Inspecteurs ont noté l'existence de moyens de formation et de recherche remarquables dans les pays visités. Il convient de citer parmi eux l'Institut d'écologie du Mexique, qui est chargé de la gestion de deux réserves de la biosphère (dans le cadre du programme de l'Unesco sur l'homme et la biosphère) où une nouvelle méthode de préservation et de gestion des ressources naturelles a été expérimentée avec un grand succès. Toujours au Mexique, et dans le domaine du patrimoine culturel, le Centre de Churubusco pour la restauration et la préservation des sites culturels, créé avec l'aide initiale de l'Unesco, a joué un rôle de pionnier des plus heureux dans ses domaines de spécialisation et ce au niveau tant national que régional. Le monument national de Barro Colorado et le Centre de recherche scientifique de Panama, ainsi que le Centre de recherche Charles Darwin des îles Galapagos (Equateur), sont, chacun à sa manière, des centres de recherche scientifique remarquables dont le potentiel pour la formation est considérable. En Equateur, le Centre de restauration

---

11/ Un inventaire des institutions et programmes de formation dans ces disciplines figure dans un document préparé par le Fonds mondial pour la nature (Etats-Unis d'Amérique) "Strategy for Training in Natural Resources and Environment : A proposal for Development of Personnel and Institutions in Latin America and the Caribbean" (Stratégie pour la formation en matière de ressources naturelles et d'environnement : proposition pour la mise en valeur du personnel et des institutions en Amérique latine et dans les Caraïbes), Washington, D.C., 1980.

et de préservation des sites culturels, qui relève de l'Institut national du patrimoine culturel, associe avec bonheur activités de formation et activités pratiques. Les projets de recherche interdisciplinaire entrepris dans le cadre du Programme de l'Unesco sur l'homme et la biosphère (programme MAB) dans le domaine de l'écologie, de la biologie et de la génétique des vertébrés et de l'homme de l'Altiplano chilien ont un objectif éminemment pratique : aider à définir des politiques de développement et de préservation afin de maintenir le niveau de vie de la population aymara à un niveau suffisant.

35. Au Brésil, des méthodes perfectionnées de recherche et de surveillance sont appliquées : par exemple, l'Institut de recherche forestière de l'Etat de Sao Paulo recourt à l'interprétation des photos et à des systèmes de surveillance par satellites pour suivre ce qui se passe dans les forêts naturelles et artificielles de l'Etat; la Fondation pour l'environnement de l'Etat de Rio de Janeiro s'occupe de la lutte contre la pollution, avec l'aide de l'OMS/OPS. Les travaux du Ministère de l'environnement du Venezuela touchant l'élaboration d'indicateurs de "potentialité" devant servir à déterminer les utilisations effectives et potentielles des zones naturelles qui permettront de répondre aux impératifs à venir en matière de préservation, d'agriculture et d'autres activités économiques, semblent constituer une méthode de planification de l'utilisation des sols qui pourrait être appliquée ailleurs. Avec l'appui du PNUD, et en collaboration avec l'ONU en qualité d'organisation chargée de l'exécution, l'Institut des affaires maritimes de Trinité-et-Tobago est devenu un centre océanographique de qualité. L'Institut a été créé en 1976 (projet du PNUD TRI/72/011) en vue de mieux faire comprendre, grâce à des activités de recherche et de formation et à des services consultatifs tous les aspects de l'environnement.

36. A l'échelon régional, la situation est différente. Il n'existe pas encore d'institution, de réseau ou de programme régional axé sur la réalisation ou la promotion d'activités de formation et de recherche dans le domaine de la préservation et de la gestion du patrimoine. Néanmoins, s'agissant du patrimoine culturel, le projet régional RLA/79/005, qui bénéficie de l'appui du PNUD et de l'Unesco et qui concerne actuellement neuf pays, constitue un embryon de mécanisme régional qui, à condition de disposer des moyens voulus, pourrait devenir un instrument à part entière au service de la région. Actuellement, il comprend deux éléments : d'une part, organisation de cours dans un certain nombre de centres de formation qui dispensent des cours dans des disciplines spécialisées comme la restauration et la préservation des richesses archéologiques à Cuzco (Pérou), la muséologie à Bogota (Colombie) et la restauration des céramiques au Panama; d'autre part, organisation de séminaires et de cours itinérants spéciaux qui sont confiés essentiellement à des spécialistes originaires de la région. Le Centre de Churubusco (Mexique), mentionné plus haut au paragraphe 34, travaille en collaboration étroite avec le personnel de ce projet régional.

37. Pour ce qui est du patrimoine naturel, le seul institut de formation existant dans la région de l'Amérique latine et traitant spécifiquement de la préservation et de la gestion de la faune et des aires naturelles est le Centre de formation et de recherche en matière d'agriculture tropicale (Centro Agronómico Tropical de Enseñanza e Investigación - CATIE), au Costa Rica, qui exécute un projet de gestion des zones sauvages et des bassins hydrographiques, dans le cadre de son programme concernant les ressources naturelles renouvelables.

Emanation indirecte de l'Institut interaméricain des sciences agricoles, qui relève de l'OEA, le CATIE, constitué en vertu de la législation costa-ricienne, est une institution autonome chargée de travaux de recherche, de formation et de coopération technique, essentiellement dans la sous-région de l'Amérique centrale. Néanmoins, sa réputation s'étend bien au-delà de l'Amérique centrale. Le projet de gestion des zones sauvages et des bassins hydrographiques, inauguré en 1976, est financé par des subventions du Fonds Rockefeller Brothers, du Fonds mondial pour la nature, de l'UICN et du CATIE lui-même.

38. En dehors du CATIE, il n'existe pour la région de l'Amérique latine aucun mécanisme régional comparable aux centres de formation en matière de gestion de la faune de Mweka et de Garoua, en Afrique. Le projet régional de la FAO concernant la gestion des zones sauvages initialement financé par le Fonds Rockefeller Brothers (TF-199), puis par le PNUD (RLA/72/028), n'a pas débouché sur la mise en place d'un mécanisme régional qui aurait permis d'offrir des services de formation et des services consultatifs aux pays de la région. Les Inspecteurs savent bien qu'un des objectifs du projet TF-199 susmentionné consistait à former des cadres intermédiaires chargés de la gestion des zones sauvages, que des enquêtes ont été faites pour trouver d'autres sites, et que l'extension du centre de formation existant à Bariloche (Argentine) pour en faire un centre régional a été appuyée; mais, à leur connaissance, il n'y a pas eu de résultats concrets.

39. Cela étant, la variété et le haut niveau des programmes de formation et de recherche réalisés dans bien des pays sont remarquables. Néanmoins, presque tous les interlocuteurs des Inspecteurs ont souligné qu'il n'y a pratiquement pas de moyens de formation en matière de gestion, notamment au niveau des cadres intermédiaires et des techniciens, autrement dit là où les besoins sont peut-être les plus pressants. Peu de pays pourraient prétendre avoir formé de façon adéquate des gestionnaires, des gardes forestiers et autres gardes et techniciens - c'est-à-dire ceux qui sont chargés de l'application des plans de gestion, des contacts quotidiens avec les exploitants agricoles, les autochtones, les forestiers, les visiteurs et les chercheurs, et de la protection contre les braconniers, les "chasseurs de trésors" et les autres activités illicites. C'est la raison pour laquelle les Inspecteurs estiment que les centres existants, comme le CATIE, après une bonne préparation dans ce sens, pourraient aider la région de l'Amérique latine en organisant des stages de formation spéciaux à l'intention des instructeurs, comme ceux que le CCI a recommandés pour les Centres de Garoua et de Mweka en Afrique, afin que ces instructeurs puissent à leur tour diriger dans leurs pays des écoles de gestion de la faune.

E. Sensibilisation de l'opinion publique

40. Comme il a été dit plus haut, la sensibilisation de l'opinion publique aux problèmes de l'environnement et à la nécessité de préserver le patrimoine culturel et naturel ne remonte qu'à une dizaine d'années. Le mérite en revient dans une large mesure aux organisations non gouvernementales et aux particuliers qui militent activement en faveur de la préservation du patrimoine, mais dans de nombreux pays, des organismes ou des institutions gouvernementaux, des musées, et même des banques, ont joué un rôle moteur dans la mobilisation de l'opinion publique en faveur de la préservation du patrimoine. Sans nul doute possible, la Conférence de Stockholm a donné le coup d'envoi à cette campagne de sensibilisation. Elle a été relayée par l'Assemblée générale, qui a adopté des résolutions dans lesquelles elle a insisté sur la nécessité de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine mondial (voir annexe I). Certaines des activités

entreprises dans la région par les organismes des Nations Unies - projet régional de la FAO sur la gestion des zones sauvages et projets régionaux de l'Unesco sur le patrimoine culturel, de même qu'un grand nombre de projets nationaux - ont aussi considérablement influencé l'opinion publique et l'attitude des pouvoirs publics à l'égard de la sauvegarde du patrimoine. L'Organisation des Etats américains (OEA) a joué un rôle déterminant en organisant des groupes de travail et en insistant auprès des gouvernements pour qu'ils adhèrent aux conventions internationales.

41. Dans tous les pays qu'ils ont visités, les Inspecteurs ont eu la preuve manifeste du haut niveau de compétence et du dévouement dont font montre les organisations et les institutions gouvernementales et non gouvernementales. Les Inspecteurs ont aussi été impressionnés par le nombre considérable de personnes bien informées, éminemment compétentes, qui se sont fait une renommée mondiale dans diverses disciplines touchant la préservation et la gestion du patrimoine. La participation des femmes à la préservation du patrimoine culturel et du patrimoine naturel, à tous les niveaux, n'a pas peu contribué à ce succès, et elle pourrait servir d'exemple.

42. Cette sensibilisation en faveur du patrimoine a été suscitée par divers moyens : campagnes d'éducation, contacts avec les moyens d'information, organisation de colloques, séminaires et autres réunions analogues, diffusion de renseignements dans des bulletins, communications scientifiques et brochures, et aussi travaux de recherche qui ont donné une base scientifique à ces activités.

43. Parmi les activités éducatives portées à l'attention des Inspecteurs, celles que poursuit NATURA (Equateur), association non gouvernementale de création récente chargée de la préservation de la nature, sont un exemple particulièrement remarquable. Ces activités, qui constituent le programme "Edunat" (éducation concernant la nature), comportent trois phases : travaux de recherche pour cerner les problèmes; publication des résultats dans les moyens d'information et sensibilisation de l'opinion publique aux problèmes; organisation de réunions regroupant les décideurs et les responsables des milieux gouvernementaux et des milieux d'affaires, pour examiner les problèmes d'environnement et proposer des solutions.

44. D'autres exemples sont à signaler parmi les nombreux exemples notés par les Inspecteurs : un programme d'éducation en matière d'environnement, réalisé par l'Association de préservation des Caraïbes (CCA) à la Barbade, qui sera ultérieurement mis en oeuvre aussi dans d'autres îles de la région des Antilles; les efforts déployés par les services des parcs nationaux de pays comme le Costa Rica et le Chili pour créer des centres spécialisés d'information et d'éducation dans les parcs les plus visités; la réalisation d'un projet pilote dans le District fédéral du Brésil, par les soins du Secrétariat spécial à l'environnement (SEMA) relevant du Ministère de l'Intérieur, qui vise à inclure les notions fondamentales d'écologie et de préservation dans les programmes scolaires des écoles du district, en sixième et en septième années d'études, grâce à l'élaboration d'un livre du maître et, avec l'appui de l'Unesco, d'un manuel à l'usage des élèves; les efforts déployés par des musées, comme le Museo del Hombre Panameño (Musée de l'homme panaméen) ou le Musée de la Banque centrale de l'Equateur, pour amener les visiteurs, grâce à une présentation claire des oeuvres exposées et à des visites guidées spéciales, à apprécier le patrimoine naturel et culturel de leur pays; et toute une série de programmes officieux organisés par la Fondation des

musées de l'Etat de Rio de Janeiro pour apprendre aux enfants à respecter et à apprécier le patrimoine naturel et culturel de leur pays, et surtout à considérer ce patrimoine comme un tout.

45. Dans de nombreux pays, le recours aux moyens d'information est devenu une manière efficace de sensibiliser l'opinion publique aux problèmes causés par la dégradation de l'environnement et du patrimoine en général et de lui faire prendre conscience de la responsabilité qui incombe à chacun de préserver le patrimoine national. Par exemple, au Brésil, le SEMA organise périodiquement à l'intention des grands journalistes des réunions d'information sur les problèmes de l'environnement et parraine chaque mois des programmes télévisés d'une heure sur ce sujet, qui sont diffusés dans tout le pays. D'autre part, les moyens d'information sont beaucoup utilisés pour exposer les préoccupations de l'opinion publique ou ses mécontentements face aux lacunes qui existent dans la protection ou la préservation du patrimoine.

46. Les publications ont joué un rôle tout aussi important dans cette campagne de mobilisation de l'opinion : elles ont permis de faire connaître, sous des formes claires et simples, le patrimoine culturel et naturel. C'est le cas par exemple du matériel d'information mis au point dans les pays qui participent au projet régional de l'Unesco concernant le patrimoine culturel. Dans l'échantillon de matériel que les Inspecteurs ont vu, il convient de signaler une histoire du Pérou pré-hispanique sous forme de bandes dessinées et de brochures qui, avec un texte simple et des illustrations sous forme de dessins humoristiques, essaient de mettre en relief l'importance qu'il y a à protéger le patrimoine. Il existe une gamme impressionnante de livres traitant de la préservation du patrimoine, dont certains sont le fruit de recherches scientifiques ou de réunions d'experts, qui sont souvent publiés ou patronnés par des banques et d'autres institutions dont la vocation est de sauvegarder le patrimoine national.

47. Le nombre croissant d'organisations autochtones qui se créent partout témoigne de l'intérêt que le public porte à la préservation et à la gestion du patrimoine. Bien qu'elles aient souvent à faire face à d'énormes difficultés, ces organisations sont le signe encourageant de la préoccupation de plus en plus profonde de l'opinion publique face à la détérioration de la qualité de la vie dans la région.

48. Dans son ensemble, la région de l'Amérique latine a amassé une somme considérable de connaissances et de savoir dans plusieurs disciplines intéressant la préservation et la gestion du patrimoine. Il reste à mettre en valeur comme il convient ces connaissances pour pouvoir obtenir les résultats souhaités, et les organismes des Nations Unies auraient intérêt à faire appel à ces ressources.

49. Néanmoins, les Inspecteurs ont noté avec regret l'absence d'un tourisme culturel systématique qui, en Afrique et surtout en Amérique du Nord, a tant fait pour susciter dans l'opinion publique internationale une prise de conscience permanente d'un patrimoine culturel et naturel inestimable (voir annexe VI). Bien que l'élément tourisme apparaisse dans des projets régionaux FAO/PNUD et Unesco/PNUD en tant que moyen important de préserver le patrimoine naturel et culturel, les progrès réalisés jusqu'ici ont été limités. Le tourisme est cependant une source importante de devises dans la région, notamment pour les pays

des Antilles. Les Inspecteurs ont noté qu'à sa Conférence de Manille, en 1980, l'Organisation mondiale du tourisme a souligné la nécessité d'encourager le tourisme dans les pays en développement et de financer les activités correspondantes.

F. Moyens novateurs

50. Avant de prendre des mesures de préservation du patrimoine, il faut savoir ce qui doit être préservé. L'élaboration de politiques et de mesures efficaces en matière de préservation et de gestion du patrimoine passe donc par l'établissement d'un inventaire des ressources. Les inventaires ont par ailleurs un rôle à jouer dans la sauvegarde du patrimoine, qu'il s'agisse du patrimoine naturel ou du patrimoine culturel.

51. Pour ce qui est du patrimoine naturel, un certain nombre de pays ont mis au point des méthodes différentes qui permettent d'identifier et de dresser des inventaires dans leurs zones naturelles, protégées ou susceptibles de l'être, et de leur faune et de leur flore sauvages. Comme il a été déjà dit plus haut, le Ministère de l'environnement du Venezuela a essayé de formuler des "indicateurs de potentialité" pour classer les zones naturelles par type d'utilisation effective ou potentielle.

52. L'UICN a tenté d'établir un catalogue des parcs et aires protégés analogues en Amérique latine et dans les Antilles, mais le succès n'a été que modeste en raison des énormes différences et divergences qui existent dans les nomenclatures. De grands progrès ont cependant été réalisés en la matière lors de la réunion organisée en juin 1981 par l'UICN, à laquelle ont assisté les directeurs des réseaux de parcs nationaux de tous les pays de la région de l'Amérique latine. Des cartes de localisation des espèces ont été dressées, avec une aide extérieure. Dans un certain nombre de pays, des études de l'environnement, faites par l'UNEP et affinées et développées par l'Agency for International Development des Etats-Unis, ont permis de disposer d'une autre méthode permettant d'identifier les besoins et les problèmes. Des relevés aériens, l'interprétation des photos et l'observation par satellite ont été appliqués avec succès au Brésil pour faire un inventaire et assurer une surveillance. Mais malgré ces efforts, les Inspecteurs ont été informés que, dans l'ensemble, les ressources qui existent dans la région et qui doivent être protégées sont encore mal connues.

53. De même, la qualité et la portée des inventaires du patrimoine culturel varient beaucoup selon les pays. Le projet régional de l'Unesco (RLA/78/-018) et de nombreux projets nationaux concernant le patrimoine culturel ont joué un rôle déterminant dans les premiers travaux concernant l'établissement d'un catalogue systématique des sites culturels en Amérique centrale et dans la sous-région andine (RLA/72/011), ainsi qu'au Panama (PP/75/76). Des efforts sont actuellement entrepris pour mettre au point des critères et des définitions compatibles, mais l'élaboration d'une méthodologie universellement applicable prendra du temps.

54. Les Inspecteurs espèrent vivement qu'avec le lancement de la Liste du Patrimoine mondial, la Liste des Nations Unies des parcs nationaux et réserves analogues sera élargie plus vite et que l'Unesco encouragera les Etats membres à préparer des listes nationales de tous les monuments nationaux, sites historiques et autres sites culturels importants qui, à l'instar des parcs nationaux sont protégés par la loi.

III. COOPERATION INTERNATIONALE FOURNIE A L'APPUI DES EFFORTS DE CONSERVATION NATIONAUX ET REGIONAUX

A. Coopération fournie par le système des Nations Unies

55. Les organisations du système des Nations Unies qui se sont associées aux efforts entrepris aux niveaux régional et national pour conserver et gérer le patrimoine naturel et culturel sont principalement la FAO, le PNUD, l'Unesco et le Département de la coopération technique pour le développement de l'ONU. Pour sa part, le PNUE a joué dans la région un rôle de catalyseur en vue notamment de l'élaboration du Plan d'action pour la région des Caraïbes. Quant à la CEPAL, elle a, elle aussi, joué un rôle secondaire, si ce n'est que ses bureaux sous-régionaux ont participé à l'élaboration du Plan d'action pour la région des Caraïbes.

56. Les Inspecteurs ont trouvé qu'à quelques exceptions près les renseignements sur les activités de coopération technique tout spécialement consacrées à la conservation et à la gestion du patrimoine étaient assez fragmentaires et difficiles à obtenir. Les renseignements disponibles sur les programmes et projets de l'Unesco dans la région constituent l'une de ces exceptions : en effet, les politiques et programmes d'activité de l'Unesco dans ce domaine sont clairement exposés dans les documents officiels de l'Organisation, et notamment dans le Rapport de son Directeur général pour 1977-1978 (Unesco, document 21 C/3). Dans ces conditions, il serait vraiment hasardeux d'essayer d'évaluer ces activités. Les Inspecteurs espèrent donc que les organisations les plus directement intéressées s'efforceront par des mesures concertées d'améliorer leur base de données et leur "mémoire institutionnelle" afin de faciliter les futurs travaux d'évaluation.

57. Les renseignements que les Inspecteurs ont recueillis sont présentés succinctement ci-après; ils donnent une idée générale de la part que chacune des organisations du système des Nations Unies a prise dans l'action menée pour conserver le patrimoine de l'Amérique latine :

a) Il ressort du tableau 1 de l'Annexe III qu'entre 1968 et 1980 le PNUD a appuyé 42 projets (dont huit projets régionaux); ces projets,dont le coût a été légèrement supérieur à 22 millions de dollars E.U., se répartissent comme suit : 26 projets de l'Unesco consacrés soit au patrimoine culturel soit au patrimoine naturel; 15 projets de la FAO dont l'un traite expressément du patrimoine naturel et les 14 autres en traitent indirectement puisqu'ils sont consacrés à la mise en valeur des ressources forestières qui font partie intégrante du patrimoine naturel; et un projet de l'ONU consacré à la fois au patrimoine naturel et au patrimoine culturel.

b) Au tableau 2 de l'Annexe III figure une liste de huit projets réalisés dans cinq pays avec l'assistance financière du Fonds du patrimoine mondial de l'Unesco; quelque 271 000 dollars E.U. au total ont été consacrés à ces projets entre 1971 et 1981.

c) Le montant des sommes que l'Unesco a versées au titre de son Programme ordinaire pour contribuer au financement de 23 projets de pays et de deux projets régionaux relatifs au patrimoine culturel et naturel s'est élevé au cours de la période 1976-1981 à quelque 752 670 dollars E.U. La majorité de ces projets prévoyait des activités de coopération technique destinées à assurer la restauration et la conservation du patrimoine.

d) De 1975 à 1978, la FAO a appuyé quatre projets relatifs à la conservation du patrimoine naturel, dont trois au titre de son programme de coopération technique; le quatrième, un projet régional a bénéficié de l'appui financier du Rockefeller Brothers Fund. Ces projets ont coûté 732 000 dollars E.U. En outre, le Bureau régional de la FAO pour l'Amérique latine a de temps à autre fourni une aide directe aux Etats membres par l'intermédiaire de consultants.

e) Sur les 21 projets qui ont bénéficié de l'assistance du PNUE et dont le coût s'est élevé à quelque 5 millions de dollars E.U., un seul avait trait directement à la conservation du patrimoine naturel; il s'agit du projet FP/0603-73-02, intitulé "Mise en place d'un système coordonné de ressources et de parcs nationaux en Amérique centrale", qui a coûté 25 000 dollars E.U. et a été exécuté en 1974 par l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN). Tous les autres projets avaient trait à la protection générale de l'environnement, à la pollution du milieu marin, à la région des Caraïbes, à la formation d'enseignants dans le domaine des sciences de l'environnement en Espagne (Centre international de formation et d'éducation en sciences de l'environnement (CIFCA) et au projet d'aménagement du Salte Grande. Les Inspecteurs espèrent qu'à l'avenir le PNUE consacrera davantage de ressources au patrimoine naturel.

58. La Banque mondiale participe activement à la conservation du patrimoine naturel et culturel par l'intermédiaire de son Bureau des affaires d'environnement et de santé. Elle a depuis longtemps pour politique de trier toutes les demandes de prêt qui lui sont adressées en étudiant les incidences que ces prêts pourraient avoir sur l'environnement. Elle a consenti un certain nombre de prêts à des pays de la région pour financer des projets ayant trait directement ou indirectement à la conservation du patrimoine. Parmi les projets du premier type, on peut citer le projet de lutte contre la pollution du Tieti à Sao Paulo, qui a été financé à l'aide d'un prêt de la Banque mondiale. Parmi les projets du second type, on peut mentionner le projet d'aménagement hydro-électrique d'El Lajón au Honduras, qui a été financé par la Banque et qui comprend un élément d'archéologie et le projet de développement de la province de Colón, pour lequel le Panama a bénéficié d'un prêt de la Banque et dans le cadre duquel il est prévu de restaurer les sites de Portobelo et San Lorenzo; ces sites, qui figurent sur la Liste du Patrimoine mondial, font partie à la fois du patrimoine culturel et du patrimoine naturel. Le financement de la construction de routes a souvent conduit à étudier l'impact que ces routes auraient sur l'environnement, et ces études ont à leur tour amené les gouvernements concernés à s'intéresser aux mesures de conservation qu'il convenait de prendre. Le bilan de la Banque mondiale, qui a envisagé des mesures concrètes pour promouvoir la conservation du patrimoine et leur a fait une place importante dans ses projets de développement, est tout à fait digne d'éloges.

59. La "Déclaration sur les principes concernant l'introduction de considérations relatives à l'environnement dans les activités de développement" adoptée en 1980 par 10 institutions multilatérales finançant le développement, dont la Banque mondiale, la Banque de développement des Caraïbes, la Banque interaméricaine de développement, le PNUD, le PNUE et l'OEA, constitue elle aussi une contribution majeure à la conservation et à la gestion du patrimoine (voir Annexe V). Les Inspecteurs espèrent que, suivant l'exemple de ces institutions, tous les organismes bilatéraux et multilatéraux d'aide au développement signeront la Déclaration ou une déclaration similaire.

a) Activités régionales

60. Au niveau régional, l'activité la plus importante entreprise par la FAO est un projet relatif à la gestion des zones primitives et à la conservation de l'environnement, qui a débuté en 1972 et s'est terminé en mars 1976. La phase initiale (RBF TF 199) financée par des fonds prélevés sur un fonds de dépôt constitué par le Rockefeller Brothers Fund faisait suite à des travaux que des experts en foresterie de la FAO affectés à l'Institut interaméricain des sciences agricoles (IICA) de l'OEA au Costa Rica au titre du projet régional PNUD/FAO avaient effectués dans le but d'identifier à travers l'Amérique latine les zones critiques où un aménagement des ressources forestières s'imposait en priorité. Plusieurs des activités entreprises visaient à gérer et à mettre en valeur les ressources naturelles des zones dites "primitives" (forêts, montagnes, marais, littoral, etc.) qui pourraient à long terme contribuer largement au développement. Le programme commun Rockefeller Brothers Fund/FAO pour la gestion des zones primitives - nom donné à la première phase du projet - a été surtout marqué par la mise en place d'un cadre conceptuel établissant un parallèle entre les éléments des systèmes écologiques et la productivité biologique et les besoins et les conditions de vie de l'homme, sans s'écarter de l'objectif poursuivi, à savoir protéger l'environnement. Dans ce cadre, conceptuel, les parcs, les forêts et les monuments nationaux n'étaient pas considérés comme des fins en soi, mais comme des moyens de gérer les ressources; c'est ainsi que la production de bois d'oeuvre, la conservation du matériel génétique et les services récréatifs, l'eau salubre et les possibilités de recherche offertes dans les zones naturelles étaient perçus comme l'aboutissement du processus de gestion.

61. Au cours de la seconde phase du projet financée par le PNUD et intitulée "gestion des zones primitives et conservation de l'environnement" (RLA/72/028), on a poursuivi les travaux amorcés au cours de la première phase, et on a notamment complété le cadre conceptuel en l'affinant. Il y a d'ailleurs eu chevauchement des deux phases. Le but essentiel du projet était de faire admettre que la mise en place d'un réseau coordonné de zones primitives (parcs nationaux, forêts nationales, monuments naturels et culturels, réserves scientifiques ou biologiques, parcs animaliers ou réserves zoologiques, et autres systèmes de gestion) était l'une des solutions les plus sûres qui s'offraient si l'on voulait que ces zones primitives continuent de fournir des biens et des services de façon régulière.

62. Le projet était exécuté à partir de Santiago (Chili) mais, au cours de la phase finale, une antenne sous-régionale a été installée au Guatemala. Nombre des activités étaient coordonnées aux activités menées dans le cadre de projets nationaux consacrés notamment à la sylviculture ou venaient compléter ces projets.

Parmi les résultats les plus importants des deux phases du projet on peut citer l'élaboration,sous forme de graphique, d'une matrice de prise de décision permettant de déterminer la corrélation entre les principaux objectifs des programmes de conservation et les différents systèmes de gestion des ressources naturelles renouvelables (voir annexe IV). Comme les Inspecteurs l'ont constaté dans plusieurs des pays qu'ils ont visités, les responsables et les planificateurs se servent maintenant beaucoup de cette matrice pour décider de façon rationnelle s'il convient de créer des réseaux de zones primitives ou de zones naturelles ou d'étendre les réseaux existants en les dotant de systèmes de gestion différents.

63. Le cadre conceptuel ainsi mis en place a grandement facilité l'élaboration de politiques nationales de conservation et de gestion des parcs nationaux et autres zones protégées dans un certain nombre de pays. Ses utilisateurs ont été de plus en plus nombreux à accepter le message qu'il essayait de faire passer, à savoir qu'un développement régulier n'est possible que s'il est fondé sur la conservation des ressources naturelles, de la faune sauvage, des forêts et des zones dites "primitives" qui renferment des richesses souvent insoupçonnées et inexplorées sur le plan des espèces et du matériel génétique et contribuent à protéger les aires d'alimentation.

64. Ce projet a été marqué également par l'élaboration de plans directeurs ou plans cadres pour un certain nombre de parcs nationaux et autres zones protégées de divers pays de la région (Brésil, Chili, Costa Rica, Equateur, etc.) et par la réalisation d'études sur l'intégration de la gestion et de la mise en valeur des ressources des zones dites "primitives" dans les plans régionaux ou nationaux (au Costa Rica notamment). Des journées d'étude, des séminaires et des stages de formation ont été organisés à l'intention des enseignants, des responsables et des cadres chargés de la planification et de la gestion des ressources naturelles. La formation a occupé une place importante dans les activités consacrées à l'élaboration de plans directeurs. Les services consultatifs qui ont été fournis à plusieurs pays pour les aider à résoudre des questions juridiques et des questions liées à la politique à suivre ont eux aussi tenu une place importante dans le projet (c'est ainsi qu'un projet de code de l'environnement a été élaboré en Colombie). Plus de 30 ouvrages et rapports techniques ont été publiés pour soutenir les efforts de formation et d'enseignement et le transfert de technologie dans toute la région. Par la suite, l'ancien conseiller technique principal a réuni toutes les données recueillies au cours du projet dans un manuel général publié en espagnol sous le titre "Planification des parcs nationaux aux fins de l'écodéveloppement : méthodes et exemples de planification en Amérique latine".

65. Le projet régional n'a pas été prolongé au-delà de 1976 et ce bien que les activités entreprises au titre de ce projet aient suscité beaucoup d'intérêt. La crise financière du PNUD a été le principal motif invoqué pour justifier cette décision. Toutefois, les Inspecteurs ont appris que nombre de pays étaient prêts à contribuer au projet mais que ne l'ayant pas fait savoir par les voies officielles, l'extension du projet qui avait été envisagée n'a pas été retenue parmi les activités prioritaires dont on a proposé le financement au titre du CIP régional. On espérait aussi à l'époque que l'UNEP financerait la poursuite du projet mais il n'en a rien été. Les Inspecteurs ont été informés que le PNUD

était disposé désormais à appuyer les activités menées dans ce domaine et à les financer au titre des CIP, ou d'une autre manière à condition que les gouvernements en fassent expressément la demande. Pour discuter de cette demande et en rédiger les termes le mieux serait de créer une instance intergouvernementale régionale chargée du patrimoine culturel et naturel, qui a fait défaut jusqu'à présent. Les Inspecteurs espèrent que les gouvernements des pays d'Amérique latine et l'CNU relanceront, dès que possible, le projet régional en question et donneront suite aux recommandations formulées dans le rapport définitif qui s'y rapporte (UNDP/RLA/72-028 .

66. Pour le moment, la contribution de la FAO à la gestion de la faune sauvage et des zones "primitives" se limite à des services de consultants dont le coût est imputé sur le budget du Bureau régional. Deux fonctionnaires du Bureau régional affectés au Programme sur les ressources naturelles et l'environnement aux fins du développement agricole sont chargés entre autres de suivre l'évolution de la situation dans le domaine de la conservation et de la gestion des ressources naturelles et notamment de la faune sauvage et des zones naturelles protégées. Il y a plus de deux ans la FAO et le PNUE ont conclu un accord en vertu duquel le PNUE devait financer un poste de conseiller régional pour la conservation de la faune sauvage et la gestion des parcs nationaux. A sa dernière réunion en février 1980, la Commission des forêts pour l'Amérique latine de la FAO a demandé que ce projet soit rapidement mis en oeuvre mais, d'après les informations disponibles, aucune mesure n'a encore été prise à cet effet.

67. Au stade crucial de la planification du développement et de l'élaboration des politiques de développement, le lien entre développement régulier et conservation est encore loin d'être généralement admis - et à quelques exceptions près - aucun progrès décisif n'a encore été fait dans ce sens. Dans la plupart des pays, les responsables de la planification continuent de considérer la conservation comme une tâche secondaire par rapport au développement dont il faut d'urgence accélérer le rythme pour pouvoir répondre aux aspirations, d'ailleurs légitimes, de la population. La conservation n'a pas figuré à l'ordre du jour des réunions de la CEPAL. Toutefois les inspecteurs ont récemment appris qu'en mettant en route un projet commun sur la coopération horizontale en Amérique latine le PNUE et la CEPAL entendaient vraiment essayer de remédier à cette situation. Par ailleurs le Traité de coopération amazonienne signé par les pays qui se partagent le Bassin de l'Amazone et le Plan d'action pour la région des Caraïbes peuvent, en cas de succès, amener un plus grand nombre de pays à reconnaître le bien-fondé de la notion de développement régulier et encourager l'adoption d'instruments analogues ailleurs dans la région.

68. En ce qui concerne le patrimoine culturel, la principale activité en cours au niveau régional est un projet PNUD/Unesco pour la conservation, la restauration et la réévaluation du patrimoine culturel de la région andine (comprenant trois phases : RLA/72/047, PLA/76/002 et RLA/79/005) dont il a déjà été question plus haut. Ce projet découle - et marque d'une certaine façon l'aboutissement - d'activités menées aux niveaux régional et national à la fin des années 60 et au début des années 70. Il s'est développé sur les bases jetées par le Centre pour la conservation et la restauration des biens culturels installé à Churubusco au Mexique et par un projet de grande ampleur consacré à la restauration des monuments architecturaux dans la région de Cuzco et Puno au Pérou.

69. Le Centre de Churubusco créé en 1966 avec, dans un premier temps, l'assistance de l'UNESCO (qui a fourni du matériel et des services d'experts) relève de l'Institut national d'anthropologie et d'histoire du Mexique. A l'heure actuelle, il offre six programmes différents : un programme de formation de cinq ans consacré à la restauration des biens meubles et destiné aux titulaires d'une licence; un programme de formation de deux ans dont la durée a été ramenée à un an, consacré à la restauration architecturale et réservé aux titulaires d'une maîtrise; un programme de formation de deux ans, dont la durée a aussi été ramenée à un an, consacré à la muséologie et destiné aux titulaires d'une maîtrise; et trois autres programmes financés par l'OEA, dont l'un est consacré à la muséologie, l'autre à l'architecture (ces deux programmes viennent d'être fusionnés) et le troisième à la restauration des biens meubles. Bien que plus de la moitié des étudiants soient Mexicains, les stages de formation organisés par le Centre, notamment ceux financés par l'OEA sont ouverts aux ressortissants des autres pays d'Amérique latine. Ces dernières années, une trentaine d'étudiants d'Amérique latine en moyenne ont suivi ces stages grâce à des bourses octroyées par l'UNESCO et l'OEA. Il y a aussi des étudiants qui participent aux activités du Centre à leurs propres frais. Nombre d'entre eux viennent d'Europe et d'Amérique du Nord. Au moment où les inspecteurs ont visité le Centre, il y avait là cinq Sénégalais venus suivre des cours en vertu d'un accord spécial passé entre les Gouvernements mexicain et sénégalais. On attend de ces étudiants qu'ils fassent des travaux pratiques sur des sujets précis pendant leur séjour au Centre et qu'ils soient immédiatement productifs lorsqu'ils regagnent leur corps d'origine, à l'issue du stage. Le volume de travail effectué par le Centre a augmenté : en effet, le nombre de pièces qui y ont été restaurées est passé de 70 en moyenne en 1976 à 5 200 en 1979. En outre, le Centre a fourni des services consultatifs et prêté du personnel à d'autres centres de formation créés par l'UNESCO (voir plus loin) ou à des établissements nationaux. Le Gouvernement mexicain aurait tant apprécié l'efficacité et les résultats du Centre de Churubusco qu'il aurait décidé de lui octroyer une subvention importante pour lui permettre de construire de nouveaux locaux.

70. Au cours de leur visite dans la région, les inspecteurs ont pu, à maintes reprises, mesurer l'influence du Centre. Les liens étroits qui existent entre le Centre et le projet de restauration et de conservation du "Templo Mayor" au coeur de Mexico, projet auquel participent des stagiaires, des enseignants et des anciens élèves du Centre, sont à cet égard très révélateurs. Si certains pays visités par les inspecteurs disposent de centres de conservation et de restauration nationaux, c'est en grande partie parce que des anciens élèves de Churubusco sont là pour les faire fonctionner. Les missions que les enseignants du Centre effectuent à titre de consultants sont très appréciées. Le Centre a de toute évidence grandement contribué à former plusieurs générations de conservateurs, de muséologistes, de spécialistes de la restauration et d'architectes. Ceux-ci, à leur tour, ont souvent joué un rôle de catalyseur, amenant le reste de la population à prendre de plus en plus conscience du patrimoine national et de son importance pour le développement.

71. Le projet PNUD/Unesco pour la restauration des monuments architecturaux du Pérou faisait partie d'un programme de grande ampleur qui était financé par la Banque interaméricaine de développement et visait à relever et aménager la région de Cuzco et Puno. La plupart des activités de formation organisées par la suite au titre du projet régional ont eu pour cadre le Centre de formation

pour la conservation et la restauration des biens culturels, installé à Cuzco. En fait, le projet régional est venu se greffer sur le projet péruvien et les Etats signataires du Pacte andin en ont été les premiers bénéficiaires.

72. Vu que ces pays partagent plus ou moins le même patrimoine culturel, il était tout à fait naturel que le processus d'intégration amorcé en application du Pacte andin s'étende également au domaine culturel. De plus en plus conscients de la détérioration rapide de leur patrimoine et de la nécessité d'agir rapidement pour conserver et restaurer ce qui en restait, ces pays ont proposé la création d'un mécanisme sous-régional qui permettrait de former plus facilement des spécialistes de la restauration et de la conservation du patrimoine culturel. La première phase du projet régional (RLA/72/047) a débuté en 1974 après que les représentants des organismes chargés du patrimoine culturel et les conseils de planification nationaux des six pays andins eurent défini au cours d'une réunion les objectifs et les modalités d'exécution du projet. L'intérêt que les représentants des Ministères de la culture ou des instituts culturels et des conseils de planification n'ont cessé de porter aux activités entreprises et les échanges continuels auxquels ils ont procédé ont constitué du début à la fin un des traits distinctifs du projet régional. Ces échanges ont permis de faire mieux comprendre et apprécier la place essentielle qui revient au patrimoine culturel dans une politique de développement équilibré.

73. La deuxième phase (RLA/76/002) a débuté au début de 1976 et s'est terminée à la fin de 1978. Dans l'intervalle l'Argentine et le Brésil se sont joints aux pays participant au projet. La troisième phase qui devait initialement se terminer à la fin de 1980 a été prolongée jusqu'à la fin de 1983.

74. Depuis le début, l'accent a été mis sur la formation. Les stages de formation offerts à Cuzco étaient destinés aux architectes (restauration des mouvements architecturaux et des sites historiques), aux spécialistes de la restauration des biens meubles (peintures et sculptures sur bois) et aux archéologistes (techniques de fouille, etc.). Parallèlement à ces activités, on a aidé les différents pays participants à se doter du cadre institutionnel et des infrastructures nécessaires pour pouvoir restaurer et conserver leur patrimoine culturel. Dans la plupart des cas, les personnes formées à Churubusco et Cuzco ont constitué une élite professionnelle lorsqu'elles ont regagné leur pays. L'organisation de stages de formation itinérants, notamment dans le domaine de la restauration des biens meubles, a conduit le Centre de Cuzco à interrompre tous ses stages à partir de 1977, à l'exception de ceux destinés aux architectes. Entre 1975 et 1980, le Centre de formation régional de Cuzco a formé au total 181 personnes. Cent quarante et une d'entre elles ont suivi des stages consacrés aux monuments et aux sites, des stages d'archéologie et 26 des stages consacrés à la restauration des objets. La formation des deux tiers de ces stagiaires a été financée par des fonds prélevés sur le budget du projet. Il ressort d'une enquête effectuée à la fin de 1980 que, dans leur majorité, les personnes qui ont étudié l'architecture et la restauration des monuments au Centre de Cuzco ont une vie professionnelle active dans leurs pays respectifs.

75. Des activités de formation consacrées à des disciplines connexes telles que la muséologie ou l'archivistique ont été organisées ici et là. Bogota (Colombie) est devenu ces dernières années un centre de muséologie. L'établissement où on enseigne cette discipline en collaboration avec l'Association colombienne de défense du patrimoine culturel (Colcultura) et le Secrétariat de la Convention Andrés Bello, a été créé à l'issue d'un séminaire qui a eu lieu en novembre 1978 avec la participation d'experts d'Amérique latine, d'Europe et d'Afrique réunis pour conseiller Colcultura sur l'organisation des cours et les programmes d'études à adopter. Par ailleurs, des séminaires ou des stages de courte durée consacrés à l'archivistique ont été organisés à Santiago (Chili) et à Cuzco (Pérou). Entre 1979 et 1980, le Centre de formation régional pour la muséologie de Bogota a formé au total 126 personnes. Quarante-sept d'entre elles ont suivi les stages réservés aux techniciens de niveau intermédiaire et 79 les stages destinés aux directeurs et administrateurs.

76. Dans les centres de formation de Cuzco et de Bogota il y avait en moyenne 30 à 40 enseignants et consultants spécialisés par stage.

77. Le projet régional a consisté aussi à encourager et faciliter l'organisation de stages de formation dans différents pays. Ces stages avaient pour but soit de former le personnel de base des centres de restauration que l'on était en train de créer, quelquefois avec une aide fournie au titre du projet, soit de permettre au personnel des centres existants de se recycler. D'autres stages ont été organisés à l'intention des "agents culturels" chargés de faire mieux connaître le patrimoine et les valeurs culturelles et des personnes travaillant dans le tourisme (guides, personnel d'entreprises touristiques, personnel hôtelier, etc.). Entre 1977 et 1980, les centres de formation nationaux de Quito, La Paz, Bogota, Belo Horizonte, Cuzco et Lima ont formé au total 402 personnes; 368 d'entre elles ont suivi le stage consacré à la conservation et à la restauration des biens meubles et 34 le stage consacré à la conservation et à la restauration des textiles.

78. Les services consultatifs dispensés aux pays de la région ont eux aussi occupé une place importante dans le projet régional. Les sujets sur lesquels on a donné des conseils sont très variés : création de centres de conservation et de restauration nationaux ou renforcement des centres existants; constitution d'archives; musées; rénovation et aménagement urbains; documentation audio-visuelle et publications; recherches portant sur les matériaux traditionnels (adobe, bois, papier, textiles, pierre et métal). Le projet a nécessité 120,5 mois-consultant en 1979 et 164,25 mois-consultant en 1980. En 1979, sur 66 consultants, 57 venaient d'Amérique latine (86,4 %), 7 d'Europe et 2 des Etats-Unis d'Amérique. En 1980, sur 65 consultants, 56 étaient de la région (87,7 %), 8 venaient d'Europe et 1 des Etats-Unis d'Amérique.

79. Les activités de recherche entreprises dans le cadre du projet régional sont loin d'être négligeables. Parmi les sujets étudiés, deux revêtent une importance particulière soit en raison de la contribution apportée au développement, soit en raison de l'originalité du traitement. Le premier de ces sujets auquel on a consacré des études pluridisciplinaires est l'impact du processus d'industrialisation sur les centres historiques des villes d'Amérique latine, qui met en jeu des facteurs économiques et sociaux tels que l'emploi, l'habitation, les services, etc., et soulève des problèmes juridiques et autres. Des équipes composées d'économistes, d'urbanistes, d'anthropologistes,

d'architectes et de spécialistes de l'architecture paysagère de l'histoire de l'art et de la législation urbaine ont établi des monographies de Bahia Quito et Cuzco. Quant au deuxième sujet, à savoir les musées et les enfants sont ce qui a donné lieu à la réalisation d'activités expérimentales auxquelles 16 musées au Chili, de Colombie d'Equateur et du Pérou ont participé. Le but de ces activités était de recueillir des données à partir desquelles les musées puissent élaborer des programmes éducatifs destinés spécialement aux enfants.

80. Les résultats des travaux de recherche et des séminaires et autres stages de formation ont été en grande partie publiés. Une soixantaine de publications ont paru et environ 40 programmes audiovisuels ont été produits. On est en train de préparer un recueil des lois régissant le patrimoine culturel en Amérique latine de même qu'un annuaire régional et national du personnel et des organismes s'occupant de restauration et de conservation.

81. Les tableaux 2 et 3 font apparaître le montant des contributions du PNUD de 1975 à 1980 et le coût des services de consultants. Le matériel acheté au cours des deux premières phases du projet a servi surtout à installer des ateliers de conservation et de restauration, notamment en Bolivie et en Equateur. Comme on peut le voir au tableau 3, le coût mensuel moyen des services de consultants a diminué passant de 5 200 dollars en 1975 à 3 185 dollars en 1980. Cette évolution qui constitue une des particularités du projet est intervenue à un moment où on enregistrait une forte augmentation du coût standard des services de consultants et d'experts; elle a été rendue possible par l'utilisation de contrats spéciaux. Parmi les membres du personnel du projet recrutés sur le plan international, le seul à avoir été engagé à plein temps est le conseiller technique principal. Comme on l'a déjà fait observer, la plupart des consultants étaient de la région, et très souvent on a fait appel à des ressortissants du pays. La plupart des consultants ont été engagés pour de courtes périodes allant d'une semaine à deux mois rarement plus.

Tableau 2

MONTANT TOTAL DE LA CONTRIBUTION DU PNUD ET VENTILATION DE CETTE CONTRIBUTION
(En pourcentage)

Année	Total (en dollars des Etats-Unis)	Consultants	Formation	Matériel (M) / diffusion (D)	Divers
1975	545 886	30 %	25 %	40 % (D)	5 %
1976	176 415	40 %	20 %	33 % (E)	7 %
1977	200 000	30 %	42 %	14 % (E)	8 %
1978	209 800	35 %	50 %	10 % (E)	5 %
1979	421 352	40 %	45 %	8 % (D)	7 %
1980	400 668	32 %	53 %	12 % (D)	3 %
1981	352 980	30 %	53 %	15 % (D)	2 %

Tableau 3

COUT DES SERVICES DE CONSULTANTS

Année	Coût total	Mois/homme	Coût mensuel moyen (en dollars des Etats-Unis)	Coût standard (en dollars des Etats-Unis)
1975	126 400	35,5	3 200	3 200
1976	60 800	16	3 800	3 800
1977	74 100	39	1 900	4 000
1978	112 180	79	1 420	4 500
1979	155 025	119,25	1 300	4 700
1980	199 376	168,25	1 185	5 100

82. Ce qui distingue aussi ce projet c'est la place importante qu'y tient la CTPD. L'utilisation des compétences techniques disponibles dans la région a permis d'encourager l'échange horizontal de connaissances et de techniques et de constituer un corps de spécialistes désireux et capables de travailler à la demande. Elle a permis aussi d'exploiter les talents de la population locale et de mettre au point des techniques adaptées à la situation particulière de la région.

83. La participation aux frais à laquelle on a eu largement recours a permis de réduire aussi le montant des dépenses engagées pour financer les bourses de perfectionnement. En 1980, le coût mensuel moyen par stagiaire a été de 380 dollars alors que le coût standard était de 900 dollars.

84. Les responsables du projet régional ont réussi à se procurer des fonds auprès de fondations, banques privées et organismes publics des pays concernés ainsi qu'auprès d'autres organisations du système des Nations Unies et d'organismes fournissant une aide dans le cadre d'accords bilatéraux et multilatéraux. Le financement du Séminaire sur les effets des séismes sur les monuments organisé par l'UNDRO (Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe) au Guatemala donne une idée de la diversité des sources de financement. De plus des liens ont été établis avec la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement et des contacts étroits ont été maintenus avec le projet sous-régional pour la préservation du patrimoine culturel de l'Amérique centrale (RLA/78/018).

85. Par ailleurs, le projet régional a permis d'aider à formuler et à exécuter un certain nombre de projets de pays et à mener à bien les opérations de suivi correspondantes (Bolivie, Chili, Colombie, Haïti et Pérou) ou à planifier ces projets (Cuba, Equateur). Dès le début, l'accent a été mis sur la liaison étroite à établir entre la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel et les programmes de développement national et régional. On a estimé que tenir compte de la dimension culturelle du développement pouvait nettement aider à régler les problèmes des zones rurales et urbaines qui dépérissent et sont "marginalisées".

86. Les Inspecteurs ont constaté dans les pays qu'ils ont visités une volonté plus affirmée d'accepter la dimension culturelle du développement. L'échange qui s'est instauré entre les planificateurs et les responsables de la conservation du patrimoine culturel - échange auquel l'Unesco a donné un caractère institutionnel dans son projet régional - et la nature du sujet, moins controversé que d'autres, y ont certainement été pour quelque chose. Le succès du projet est dû aussi pour beaucoup à des modalités d'exécution novatrices et à la place importante qu'y tient la CTPD. Mais il s'explique également par le fait que beaucoup d'organismes et de personnes s'occupant du patrimoine culturel et des nombreuses questions d'urbanisme et de développement économique et social qui s'y rattachent y ont été associées.

b) Activités au niveau des pays

87. Parmi les activités liées à la conservation du patrimoine culturel que les Inspecteurs ont examinées, le Programme de Unesco/"l'homme et la biosphère" (MAB) qui se déroule au Mexique et dont la réalisation a été confiée en grande partie à l'Institut d'écologie se distingue par une méthode de gestion des espaces naturels qui est doublement novatrice et qui, de l'avis des Inspecteurs, est tout à fait valable. Pour chaque réserve de biosphère, il existe une association regroupant le gouvernement fédéral, le gouvernement de l'Etat concerné et la population locale. Grâce aux liens étroits qu'ils ont noués entre eux et grâce à la mise au point de techniques de gestion appropriées appelées à avoir des répercussions dans la région environnante, la population locale et les pouvoirs publics ont réussi à constituer une communauté d'intérêts au sein de laquelle chaque partie sent qu'elle a tout intérêt à ce que les réserves de biosphère fonctionnent bien et soient un succès.

88. Le projet de gestion des zones "primitives" et des aires d'alimentation réalisé dans le cadre du CATIE se distingue notamment par son mode de fonctionnement. Les activités prévues au titre de ce projet sont en général réalisées au niveau local soit par l'Etat, soit par les autorités locales, soit encore par des organisations non gouvernementales ou même par la population locale. Le CATIE fournit l'orientation et organise des stages de formation à l'intention des surintendants et des personnes occupant des postes plus élevés dans la hiérarchie; c'est ce que l'on appelle des activités "d'amorçage". S'appuyant sur l'expérience acquise lors de la conception et de la formulation des plans de gestion des zones primitives et des aires d'alimentation, le projet vise à définir des stratégies nationales fondées sur un développement régulier assuré par la conservation des ressources. D'après les renseignements recueillis, les organisations du système des Nations Unies n'ont pas consulté le CATIE ni fait appel à ses services autant qu'elles l'auraient dû. L'Unesco a mis à la disposition du projet de gestion des zones primitives et des aires d'alimentation une somme modeste destinée à financer un bulletin d'information, des déplacements à travers l'Amérique centrale pour promouvoir le MAB et les activités entreprises en application de la Convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel et la formation d'étudiants d'Amérique latine dans le cadre du CATIE.

89. Si le Costa Rica dispose d'un réseau de parcs nationaux relativement développés c'est en grande partie grâce non seulement à la politique éclairée de son gouvernement et à l'intérêt considérable que le public porte à la conservation mais aussi aux services consultatifs appréciables qui lui ont été fournis au titre du projet régional de la FAO, puis par le CATIE. A noter aussi qu'un des cinq projets relatifs à l'environnement financés par l'Unesco en

Amérique latine a pour cadre le Costa Rica. Ce projet consacré à l'enseignement des sciences de l'environnement dans les zones tropicales humides met l'accent sur la préservation des traditions et des pratiques touchant l'économie de subsistance qui se sont révélées utiles autrefois et dont on sait qu'elles ne nuisent pas à l'environnement.

90. En Equateur, un projet de pays réalisé conjointement par la FAO et le PNUD avait permis de faire l'inventaire des espaces naturels présentant une valeur ou un intérêt tout particulier, inventaire qu'on devait utiliser ensuite pour déterminer les sites à protéger en priorité et élaborer des plans d'aménagement (ECU-77-005). Le Parc national des Iles Galapagos a lui aussi bénéficié des services consultatifs fournis au titre du projet régional de la FAO notamment pour l'élaboration du plan d'aménagement. Une école forestière créée au titre d'un autre projet de pays de la FAO (ECU-71-527) a dispensé un programme de formation de niveau intermédiaire mais récemment encore les questions de conservation y tenaient relativement peu de place. L'Unesco a versé à l'intention du parc national des Iles Galapagos une contribution de 11 000 dollars des Etats-Unis prélevée sur le Fonds du patrimoine mondial.

91. Au Chili, au cours des vingt dernières années les activités les plus importantes touchant la sylviculture et les parcs nationaux ont été entreprises par la Compagnie nationale des forêts (CONAF) avec l'appui de la FAO et du PNUD. Le montant révisé de la contribution du PNUD au dernier des trois projets de grande ampleur, opérationnel depuis 1977, s'élève pour la période allant jusqu'à mai 1983, à 2 600 000 dollars. Dans les deux premiers projets, le PNUD a investi au total quelque 3 600 000 dollars. Bien qu'il soit surtout axé sur les problèmes liés à l'aménagement, aux fins de la production, des plantations et des forêts naturelles, le projet en cours d'exécution prévoit aussi des activités relatives aux parcs nationaux et à la faune sauvage. C'est ainsi qu'un contrat a été passé avec l'Université du Chili pour qu'elle élabore une méthodologie permettant d'évaluer l'économie des parcs nationaux et qu'un consultant a établi un plan de conservation de la faune sauvage. Par ailleurs, une aide est fournie pour rationaliser le système des parcs nationaux et formuler de nouveaux plans d'aménagement.

92. L'un des aspects novateurs du projet dont les modalités et les méthodes sont inspirées des "dimensions nouvelles" tient à ce qu'il fait largement appel aux moyens du pays. Exception faite du Conseiller technique principal, le projet n'emploie qu'un seul expert étranger engagé pour une mission de longue durée. On travaille donc beaucoup avec des consultants chiliens engagés pour des périodes allant de 1 à 3 mois et nombre d'activités sont confiées à des organismes nationaux en vertu de contrats de sous-traitance. Du début du projet à avril 1981, 14 contrats d'une valeur de 500 000 dollars ont été signés avec des organismes choisis sur une liste qui en compte actuellement 9. Un conseil local composé du Représentant résident du PNUD, du représentant de la FAO dans le pays et de deux représentants du gouvernement reçoit et examine les soumissions et recommande d'adjuger le marché à telle ou telle institution. Toutefois, c'est au siège de la FAO qu'il appartient de prendre la décision finale. Or, comme les Inspecteurs ont pu le vérifier, cette dernière règle peut et a déjà provoqué des retards. Les activités étant étroitement liées aux saisons, il va de soi que tout retard qui se prolonge peut bouleverser complètement le calendrier des travaux et par la même occasion entraîner une augmentation du coût du projet. Vu l'originalité de la méthode utilisée - recours à la sous-traitance - qui est tout à fait conforme à l'esprit des "dimensions nouvelles" les Inspecteurs

estiment qu'il faut trouver un moyen d'éliminer dans toute la mesure du possible les obstacles d'ordre bureaucratique qui pourraient freiner le processus de prise de décision.

93. Un programme de dix ans consacré à la mise en valeur des ressources forestières et à la recherche dans le domaine forestier a été réalisé au Brésil. Ce programme auquel le PNUD a consacré au total 4,6 millions de dollars visait à améliorer les conditions biologiques, technologiques et économiques nécessaires à la mise en valeur des forêts du pays, à permettre une utilisation plus rationnelle des ressources forestières nationales et à renforcer l'Institut brésilien de développement forestier. L'utilisation de techniques de détection et d'observation très poussées par satellite a permis de faire l'inventaire des ressources forestières. L'une des activités prévues au titre du second projet visait expressément à élaborer un programme général de gestion et de conservation de la faune sauvage dans tout le pays et plus particulièrement en Amazonie. Il s'agissait notamment d'évaluer la faune sauvage existante, d'examiner les facteurs risquant de compromettre sa survie, de proposer des mesures institutionnelles permettant de mieux assurer la conservation et la mise en valeur de ces ressources, et d'entreprendre des activités de recherche à l'appui du programme et des activités de formation. Ce projet a eu pour effet de renforcer considérablement le service de l'Institut brésilien de développement forestier chargé des parcs nationaux, de la faune sauvage et des réserves. Il importe aussi de noter que le nombre des parcs nationaux et autres zones protégées de même que la superficie totale protégée ont considérablement augmenté au cours des trois dernières années. Ayant pris davantage conscience - grâce notamment au projet appuyé par la FAO - de la fragilité des écosystèmes amazoniens, le Gouvernement brésilien a révisé sa politique de développement des régions amazoniennes.

94. La place importante, voire même capitale, que les ressources marines occupent dans l'économie de beaucoup de pays des Caraïbes a conduit à créer de nombreux instituts ou centres qui se consacrent à la recherche marine et à l'enseignement des sciences de la mer. L'Institut des affaires maritimes de la Trinité et Tobago fondé en 1970, bénéficie de l'aide du PNUD par l'intermédiaire du Département de la coopération technique pour le développement de l'ONU. La contribution du PNUD qui s'élève à 1 382 219 dollars sert à financer non seulement les services d'experts recrutés au niveau international, mais aussi les services de cinq ressortissants du pays dont chacun a été placé à la tête d'un programme. Jusqu'en 1980, la contribution du gouvernement s'est élevée à plus de 444 000 dollars des Etats-Unis. Les cinq programmes portent sur les sujets suivants : enseignement public, planification et gestion du littoral, aspects sociaux, économiques et juridiques, ressources naturelles et qualité de l'environnement. Comme on l'a déjà fait observer, l'Institut est parvenu à un tel niveau de compétence qu'il pourrait bien devenir un centre d'études avancées en océanographie.

95. Dans le domaine culturel, le patrimoine hérité des civilisations qui ont fleuri avant que Christophe Colomb ne découvre le Nouveau Monde et le patrimoine artistique et culturel légué par les conquérants et les immigrants venus il y a bien longtemps d'Europe et d'Afrique sont aujourd'hui une source d'inquiétude autant qu'une source de fierté pour les nations du continent américain. Au cours de la dernière décennie, on a pris de plus en plus conscience de la nécessité de préserver ce legs du passé qui est une des composantes de l'identité nationale,

ce qui a incité les gouvernements et les organismes privés à agir pour sauver et préserver ce qui en restait de toute nouvelle altération et dégradation. La tâche qui reste à accomplir est immense et excède de beaucoup les moyens d'un grand nombre de pays. Toutefois, comme les Inspecteurs ont pu le constater, la plupart des pays font preuve d'une bonne volonté et d'une détermination encourageantes. Le système des Nations Unies a contribué, notamment par l'intermédiaire de l'Unesco, à appuyer les efforts entrepris au niveau national pour restaurer, préserver et faire connaître le patrimoine culturel.

96. On peut citer, à titre d'exemple, l'assistance que l'Unesco a fournie au Museo del Hombre Panameño (Musée de l'homme du Panama) installé dans l'ancienne gare ferroviaire principale de Panama, en finançant les services d'un expert en muséographie ainsi que des bourses qui ont permis au personnel du musée d'aller suivre un stage au Centre de Churubusco au Mexique. L'inclusion des sites historiques de Portobelc et San Lorenzo dans la Liste du Patrimoine mondial a relancé les travaux de restauration entrepris par le gouvernement.

97. En Equateur, un petit projet relatif au patrimoine culturel réalisé à la fin des années 50 avec l'aide de l'Unesco a été pour beaucoup dans l'intérêt considérable que la Banque centrale a par la suite commencé à porter à la conservation et à la restauration du patrimoine culturel. C'est en effet sur les conseils de l'expert de l'Unesco d'alors que, pour éviter qu'elle ne quitte le pays, la Banque centrale s'est rendue acquéreur en 1960 d'une importante collection de pièces archéologiques qui avaient appartenu à un collectionneur étranger. Depuis, la Banque continue d'acheter systématiquement certaines pièces particulières ou des collections entières. En 1969, elle a ouvert dans ses nouveaux locaux un musée dont le directeur a pu aller suivre des cours spécialisés de muséologie en Europe grâce à des bourses de l'Unesco. Le musée de la Banque centrale qui est devenu le principal gardien du patrimoine national s'est lancé dans des travaux de restauration avec l'Institut national du patrimoine culturel. En outre, il a entrepris des activités de recherche et de formation et a commencé à faire paraître des publications. Par ailleurs, la Banque a ouvert des musées dans plusieurs autres villes du pays afin de décentraliser ses collections et de les mettre davantage à la portée de la population et elle prévoit de construire de petits musées à proximité des sites archéologiques. La collaboration avec l'Unesco s'est poursuivie. Le directeur du musée a été l'un des instigateurs du projet régional évoqué à la section précédente et le musée a joué un rôle important dans le sous-projet consacré aux musées et aux enfants. Les Inspecteurs estiment que la politique de participation à la préservation du patrimoine culturel suivie par la Banque centrale de l'Equateur constitue un exemple à suivre et mérite d'être analysée avec soin de façon à pouvoir éventuellement être appliquée ailleurs, avec des adaptations.

98. En Equateur, la coopération avec l'Unesco a également permis de créer, en 1975 un centre pour la restauration et la conservation des objets d'art, placé sous la direction de l'Institut national du patrimoine culturel. Le personnel du Centre a été formé soit sur place soit au Centre de Cuzco. Des services consultatifs dispensés par des consultants effectuant une mission de courte durée au titre du projet régional sont venus compléter les activités de formation et de recyclage organisées à l'intention du personnel. L'Institut a lui aussi reçu une aide en 1975 et les années suivantes pour enseigner à son personnel les techniques utilisées en archivistique et dans les fouilles archéologiques. Ces dernières années, les locaux de l'Institut ont servi de cadre à des stages organisés au titre du projet régional de l'Unesco.

99. Au Chili, des activités relatives au patrimoine culturel ont été entreprises dans le cadre du projet régional et de trois projets du pays. Ces activités ont bénéficié de l'appui de l'Unesco. Dans le cadre du projet régional, le musée national d'histoire naturelle du Chili a organisé chaque année des stages de muséologie d'une ou deux semaines et le musée national des beaux-arts a bénéficié de services consultatifs en matière d'archivistique. Un des projets de pays avait trait à la préservation des pétroglyphes sur les parois des cavernes et les statues mégalithiques de l'île de Pâques. Les deux autres projets visaient à faire le point de la situation de l'ensemble des musées existants de façon à établir un diagnostic et à suggérer d'en modifier l'organisation et la façon dont les pièces y sont exposées et à organiser des cours par correspondance à l'intention des archivistes.

100. L'assistance de l'Unesco au Brésil a consisté d'une part à fournir des services d'experts chargés par exemple d'enseigner la restauration et la conservation architecturale ou de donner des conseils en vue de l'établissement d'inventaires et d'autre part à octroyer des bourses pour permettre à des Brésiliens de participer à des stages ou des séminaires à l'étranger ou à des experts étrangers d'assister à des séminaires organisés au Brésil. Récemment, le Brésil s'est joint aux pays participant au projet régional relatif au patrimoine culturel. L'assistance accordée par l'Unesco au titre de ce projet a consisté à fournir une contribution d'un montant de 6 000 dollars destinée à financer l'achat de fournitures consomptibles, contribution qui a été versée en une seule fois en 1978, et à offrir chaque année les services de deux professeurs enseignant un mois chacun au Centre de conservation et de préservation relevant de la Faculté des beaux-arts de l'Université fédérale de Belo Horizonte. Depuis 1978, ce centre a formé au total 62 conservateurs et spécialistes de la restauration. La coopération avec l'Unesco ne s'est pas faite à sens unique : A la demande de l'Unesco, le Directeur général de la Fondation des musées de l'Etat de Rio de Janeiro a effectué beaucoup de missions en qualité de consultant dans un certain nombre de pays des Caraïbes.

101. Le stage consacré à la gestion des activités culturelles qui s'est déroulé à l'Ecole interaméricaine d'administration publique de la Fondation Getulio Vargas au Brésil en 1979 et a été interrompu au bout d'un an faute de disposer d'un financement assuré, a constitué une expérience intéressante. Ce stage, financé par le Gouvernement, le PNUD (au titre de la CTPD) et l'OEA avait eu pour objectif de démontrer comment les principes régissant la gestion et l'administration publique pouvaient être inculqués aux personnes s'occupant d'activités culturelles et de montrer à ces personnes comment maîtriser les problèmes administratifs essentiels. L'Unesco a demandé que l'on fasse un rapport sur cette expérience et a accordé une subvention pour couvrir les frais de publication.

102. A la Trinité-et-Tobago, un consultant de l'Unesco a conseillé le Gouvernement au sujet des propositions de lois visant à créer une société pour la conservation du patrimoine national. Au moment où les Inspecteurs se sont rendus sur place, ces textes étaient encore à l'état de projet. L'Unesco a également participé activement à des activités analogues dans certains autres pays des Caraïbes ainsi qu'à la préservation du patrimoine écrit et oral.

103. Beaucoup de responsables gouvernementaux et de simples particuliers s'intéressant à la question du patrimoine, de même que des fonctionnaires des Nations Unies que les Inspecteurs ont rencontrés au cours de leur voyage dans la région se sont déclarés déçus par l'attitude des organisations du système

des Nations Unies directement intéressées, notamment le PNUE, la FAO, l'ONU et la CEPAL, qui à leur avis ne se montraient pas suffisamment entreprenantes et manquaient d'esprit d'initiative dans le domaine de la conservation du patrimoine culturel et naturel. De fait, il est regrettable que les organisations n'aient toujours pas réussi à adopter une position commune suffisamment convaincante. Elles devraient toutes se sentir concernées en effet, le coût à payer pour cette négligence risque d'être élevé, voire même prohibitif tant sur le plan social que sur le plan de la qualité de la vie et de l'équilibre écologique qui peuvent en pâtir. Si l'on veut que les investissements qui sont et qui continueront d'être consentis pour promouvoir le développement produisent pendant longtemps des effets bénéfiques dont les générations actuelles et les générations futures puissent bénéficier, il ne serait vraiment pas raisonnable de traiter la conservation et la gestion scrupuleuse du patrimoine comme une question marginale qu'on pourrait laisser de côté sans risque.

104. Les Inspecteurs estiment que le PNUE, la FAO et l'UNESCO ne sont pas les seules organisations à devoir s'occuper de la conservation du patrimoine; les autres organisations du système des Nations Unies ont elles aussi des responsabilités dans ce domaine. D'ailleurs, à leur avis toutes les organisations, et plus particulièrement celles qui, comme l'OMS, s'occupent d'une gamme étendue de questions liées au développement social et économique devraient prendre des dispositions pour que la question de la protection et de l'amélioration de la qualité de l'environnement - dont relèveraient la conservation et la gestion du patrimoine - fassent partie intégrante de leur programme de travail. Au niveau des pays, les Inspecteurs estiment que les Coordonnateurs résidents peuvent contribuer davantage à la conservation en encourageant et en appuyant les efforts entrepris au niveau local.

B. Organisations intergouvernementales régionales, organismes d'aide bilatérale et organisations non gouvernementales

105. Les organismes des Nations Unies ne sont pas les seuls - il s'en faut - à appuyer les efforts déployés à l'échelon national ou régional en vue de préserver le patrimoine. De très importantes ressources ont été et sont mises à la disposition des pays de la région par divers organismes comme l'Organisation des Etats américains (OEA), la Banque interaméricaine de développement (BID), l'Agency for International Development des Etats-Unis, le Smithsonian Institution, plusieurs organismes gouvernementaux des Etats-Unis d'Amérique et un certain nombre de fondations, universités et organismes non gouvernementaux tels l'UICN, le Fonds mondial pour la faune et le Fonds Rockefeller Brothers.

Organisation des Etats américains (OEA)

106. L'intérêt actif que l'OEA porte aux questions touchant la préservation du patrimoine remonte aux années 40. Nombre des activités de l'OEA concernant le patrimoine naturel sont réalisées dans le cadre de la Convention de 1940 pour la protection de la flore, de la faune et des beautés panoramiques naturelles des pays de l'Amérique. L'action de l'OEA revêt actuellement trois formes : réalisation, dans le cadre de son programme régional de développement de la science et de la technique, d'activités ayant trait à la préservation de la faune, des parcs nationaux et d'autres aires protégées analogues; réalisation de projets spéciaux portant sur de nouveaux domaines de recherche ou ayant des objectifs spécifiques (par exemple utilisation des zones sauvages et de la faune locale, préservation des patrimoines génétiques, préservation des

camélidés d'Amérique du Sud); exécution de projets régionaux qui tendent, en général, à donner une impulsion aux activités nationales et à réunir les personnes susceptibles d'influencer les décideurs. L'OEA a réalisé un certain nombre de projets en collaboration avec le PNUD et le PNUE. On peut citer, à titre d'exemples, une étude des effets de la mise en valeur du cours supérieur du fleuve Paraguay sur l'environnement, des études sur des méthodes de planification qui tiennent compte de considérations environnementales, et une série de projets pilotes concernant les zones tropicales humides et l'habitat humain et leur interaction.

107. Sous les auspices de l'OEA, cinq réunions techniques, à certaines desquelles la FAO et l'Unesco ont participé aussi, ont été organisées entre 1977 et 1979 en vue d'explorer les possibilités d'assurer l'application effective de la Convention de 1940.

108. Ces réunions ont porté sur la préservation des mammifères marins et de leurs écosystèmes; la preservation des grands écosystèmes terrestres de l'hémisphère occidental; l'éducation et la formation pour la gestion des parcs nationaux, des reserves de faune et des autres aires protégées; la préservation des animaux migrateurs et de leurs écosystèmes; les aspects juridiques de la Convention de 1940. Dans le cadre de son programme de coopération technique, l'OEA a fourni aux pays de la region une assistance dans le domaine des parcs nationaux. Par exemple, un expert de l'OEA a été détaché auprès du service des eaux et forêts de la Trinité-et-Tobago pour déterminer les zones susceptibles d'être protégées et préservées en utilisant la matrice mise au point dans le cadre des projets régionaux de la FAO décrits dans la section précédente. Des bourses d'étude sont octroyées à des étudiants d'Amérique du Sud pour leur permettre de suivre au CATIE (Costa Rica) des cours dans des disciplines comme la gestion des zones sauvages et des bassins hydrographiques. L'OEA a par ailleurs participé à l'élaboration du Plan d'action pour la region des Caraïbes. Elle est également signataire de la "Déclaration sur les principes concernant l'introduction de considérations relatives à l'environnement dans les activités de développement", proclamée en février 1980.

109. L'OEA a joué un rôle considérable dans la préservation du patrimoine culturel. Son programme régional de développement culturel renferme un élément qui concerne la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel, historique et artistique et de son environnement. Ses activités portent aussi sur la préservation et la mise en valeur du patrimoine monumental et architectural : c'est ainsi qu'une réunion tenue sous ses auspices à Quito (Equateur) sur le thème "tourisme et patrimoine culturel" a débouché sur l'élaboration du Plan de Quito pour la préservation du centre colonial de la ville. Parmi ses autres activités dans ce domaine, il faut citer les activités de formation et les services consultatifs dans le domaine de la mise en valeur et de la préservation des biens meubles culturels, la muséologie et la muséographie, et l'établissement d'inventaires. L'OEA travaille en collaboration étroite avec l'Unesco, dans le cadre d'accords formels. Comme mentionné plus haut dans le présent rapport, l'OEA offre des bourses à des stagiaires qui suivent des cours dans des centres de formation créés par l'Unesco.

Banque interaméricaine de développement (BID)

110. Un autre organisme intergouvernemental régional oeuvre en faveur de la préservation du patrimoine : la Banque interaméricaine de développement. A l'issue de la Conférence de Stockholm, la Banque a émis des directives touchant la gestion de l'environnement et l'examen des demandes de prêt compte tenu de l'impact des projets sur l'environnement. Plusieurs des prêts qu'elle a accordés récemment concernent le financement de projets qui englobent la réalisation d'importantes activités de coopération technique ayant trait à la mise en place de moyens institutionnels pour l'analyse et la surveillance de l'environnement. Un certain nombre des prêts octroyés par la Banque au titre de projets de développement du tourisme et de rénovation urbaine ont d'importantes répercussions sur la préservation du patrimoine. La Banque a pour politique de mettre en relief les avantages économiques et sociaux qui pourraient découler de l'application de mesures saines du point de vue de l'environnement. Elle entretient d'étroites relations avec des organismes des Nations Unies comme le PNUD, la FAO et l'OMS/OPS. La Banque s'efforce actuellement de relancer ses relations avec l'Unesco.

Organismes gouvernementaux des Etats-Unis d'Amérique

111. Divers organismes gouvernementaux des Etats-Unis d'Amérique mettent à la disposition de l'Amérique latine d'importantes ressources au titre de la préservation du patrimoine, en particulier le patrimoine naturel. Le principal de ces organismes est l'Agency for International Development, qui, depuis la Conférence de Stockholm, se voit confier par le Congrès des Etats-Unis d'Amérique des mandats de plus en plus larges qui lui permettent d'aider les pays en développement à mettre en place des moyens de protection et de gestion de leur environnement et de leurs ressources naturelles, ou de les renforcer. Il s'acquitte de ses mandats par la réalisation d'activités dans les domaines suivants de l'éducation, de la gestion en matière de préservation du patrimoine, de la création d'institutions, et de la formation. Le coût du programme relatif à l'environnement et aux ressources naturelles est passé de 15 millions de dollars en 1977 à plus de 200 millions actuellement. L'intérêt que cet organisme porte aux problèmes posés par le déboisement procède de l'idée que la préservation et la gestion des forêts sont intimement liées aux besoins économiques et sociaux fondamentaux et à la culture de certains des secteurs les plus pauvres de la population des pays en développement. Un de ses objectifs a consisté à promouvoir l'adoption des mesures de préservation de l'environnement qui transcendent les frontières nationales, et un autre à veiller à faire du développement un processus soutenu. Actuellement, cet organisme participe à la réalisation de 25 projets, dans 10 pays, pour un coût total d'environ 142,5 millions de dollars. Parmi ces projets, il convient de citer les suivants : appui au projet du CATIE concernant la gestion des zones sauvages et des bassins hydrographiques; études du profil environnemental, comme celle réalisée en Equateur en collaboration avec NATURA; éducation en matière d'environnement, reboisement et conservation des sols sur les hauts plateaux andins de l'Equateur; aide aux services des parcs nationaux, comme au Costa Rica. Par ailleurs, cet organisme a parrainé récemment une étude régionale sur les besoins et moyens de formation en matière de gestion des ressources naturelles, qui a été suivie de l'organisation d'une réunion régionale à Quito (Equateur) pour examiner la stratégie régionale à adopter (voir plus haut, par. 32). Les Inspecteurs croient comprendre que cet organisme peut aussi fournir une assistance technique spéciale de courte durée dans le domaine des forêts et des ressources naturelles connexes, grâce à son équipe de plus en plus nombreuse de spécialistes de la gestion des ressources naturelles qui sont basés dans la région.

112. Le National Park Service (Service des parcs nationaux) et le Fish and Wildlife Service (Service des pêches et de la faune) des Etats-Unis d'Amérique participent activement aux activités de coopération technique dans l'hémisphère occidental, notamment pour ce qui est de la formation et de l'aide au titre de la planification et de la gestion des parcs nationaux - comme au Venezuela - ou de l'élaboration d'inventaires des espèces - comme en Equateur - en vue de l'établissement de cartes de localisation des espèces.

Smithsonian Institution

113. Le Smithsonian Institution a appuyé un certain nombre de centres de recherche, de projets de recherche et de programmes de formation. Il parraine les travaux de recherche fondamentale en biologie tropicale d'un haut niveau qui sont réalisés à la station de recherche, bien équipée, de l'île Barro Colorado (Panama) : il s'agit là d'un exemple particulièrement impressionnant que les Inspecteurs ont pu voir. Cette station de recherche est gérée par le Smithsonian Tropical Research Institute (Institut de recherche tropicale) à Panama, en collaboration avec le Gouvernement et l'Université de Panama. Récemment, le Smithsonian Institution a mis au point, en collaboration avec l'Université de Floride à Gainesville, un programme de préservation des primates ouvert aux étudiants d'Amérique latine. Ce programme a été élaboré après l'achèvement, avec succès, d'un projet pilote de préservation des primates réalisé à Iquitos (Pérou) avec l'aide du National Health Institute (Institut national de la santé) des Etats-Unis d'Amérique, qui depuis quelque temps déjà était préoccupé par le déclin rapide du nombre des primates. Au cours de l'année qui s'est écoulée depuis leur visite dans la région d'Amérique latine, les inspecteurs ont pu constater que dans le monde un intérêt croissant est porté aux programmes de préservation des primates, d'une part pour répondre aux besoins croissants des laboratoires scientifiques à des fins d'expérience médicale, et d'autre part pour enrayer le déclin du nombre de plusieurs espèces de primates, dont certaines sont déjà menacées d'extinction. Les inspecteurs espèrent donc que les Etats Membres ou la communauté internationale ne réduiront pas leur appui financier au titre de ces programmes de préservation.

Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN)

114. L'UICN est la principale organisation non gouvernementale internationale, travaillant en collaboration étroite avec le Fonds mondial pour la nature, l'Unesco, le PNUE et la FAO, qui s'occupe activement de la préservation de la nature. Elle est aussi membre du Groupe PNUE/FAO/Unesco/UICN de la conservation des écosystèmes (ECG), organisme interinstitutions chargé de coordonner les activités de quatre organisations internationales dans ce domaine.

115. L'UICN joue un rôle important dans la préservation du patrimoine naturel latino-américain grâce à des activités menées dans le cadre de plusieurs de ses neufs grands programmes de travail, et aussi au rôle spécial qu'elle joue au sein de l'ECG, qui consiste à cerner les problèmes devant être résolus 12/. Elle a fourni une assistance au CATIE pour son programme de publication et de promotion des conventions internationales, et à l'Equateur pour ses activités concernant la préservation de la faune menacée d'extinction du Parc national des îles Galapagos. De même, elle a participé à l'élaboration du Plan d'action

---

12/ UICN : "A Conservation Programme for Sustainable Development, 1980-1982" (Programme de préservation pour un développement soutenu).

pour la région des Caraïbes et elle a coopéré avec l'OEA à l'élaboration et à l'application de la Convention pour la protection de la flore, de la faune et des beautés panoramiques naturelles des pays de l'Amérique. El Salvador a reçu 6 000 dollars des Etats-Unis d'Amérique, et la région des Caraïbes 5 000 dollars au titre de la formation en matière de préservation. De même, l'UICN a aidé à définir les besoins en matière de préservation au Gran Chaco (Argentine), en Bolivie et au Paraguay.

Fondations privées

116. Parmi les fondations privées qui finance nt les efforts de préservation du patrimoine en Amérique latine c'est le Fonds Rockefeller Brothers qui se distingue le plus. Le Fonds a été à l'origine du projet régional de la FAO en matière de gestion des zones sauvages, décrit plus loin à la section A. Il a aussi appuyé sans relâche le projet du CATIE relatif à la gestion des zones sauvages et des bassins hydrographiques. Le East Caribbean Nature Area Management Programme (Programme de gestion des zones naturelles de la région orientale des Caraïbes), réalisé par l'Association de préservation du patrimoine de la région des Caraïbes en association avec l'Université d'Michigan, est financé par le Fonds Rockefeller Brothers et le Fonds mondial pour la nature. Plusieurs universités des Etats-Unis d'Amérique et du Canada participent activement à la réalisation de programmes de recherche et de formation qui concernent la gestion des ressources naturelles. De nombreux conservateurs et membres du Service des parcs nationaux d'Amérique ont été formés à l'Ecole des ressources naturelles de l'Université du Michigan, dont l'enseignement en matière de gestion des parcs nationaux et des zones naturelles fait la part

117. Pour nombre des personnes que les inspecteurs ont rencontrées, un des apports les plus déterminants que les organismes des Nations Unies pourraient faire consisterait à placer dans une perspective mondiale les activités régionales réalisées par l'OEA et les autres organismes décrits plus haut - ainsi que par d'autres organisations et organismes régionaux ou donneurs d'aide bilatérale - qui, aux fins de la préservation du patrimoine, disposent de bien plus de ressources que les organismes des Nations Unies. Les inspecteurs conviennent que les organismes des Nations Unies peuvent fort bien compléter ces ressources et y recourir davantage.

3. Coordination

118. La multiplicité des organisations qui s'occupent, dans la région, de la préservation et de la gestion du patrimoine a accentué le caractère de ce domaine d'activité et la nécessité d'utiliser au mieux des ressources rares rendent extrêmement difficiles la coordination des programmes et des activités et l'élaboration de stratégies communes. Cela est vrai en particulier de la faune et des aires protégées, lesquelles font l'objet de stratégies élaborées à Paris (UNESCO), Rome (FAO), Nairobi (PNUE), Washington (OEA) et Gland (UICN/WWF). Il serait souhaitable de mettre en place un mécanisme de coordination dans ce domaine. Néanmoins, les inspecteurs ont conclu, à partir des renseignements et des observations recueillis dans les pays qu'ils ont visités, que cette coordination fait sensiblement défaut, tant au niveau régional qu'au niveau national, et que le PNUE n'y a pratiquement pas joué son rôle de catalyseur.

119. Une coordination existe au niveau régional, mais qui couvre un très large éventail de questions touchant l'environnement. Elle est assurée par le truchement de réunions consultatives interorganisations, qui sont organisées périodiquement sous les auspices du Bureau régional du PNUE. Elle est assurée aussi grâce à des activités de programmation bilatérale et à des activités de programmation commune portant sur un thème particulier, et grâce à la constitution de groupes de travail interinstitutions chargés du suivi de ces activités thématiques. La liste des participants à la sixième réunion interinstitutions - tenue en novembre 1980 - qui regroupait des représentants de la CEPAL et de ses institutions, de la FAO, du PNUE, de l'Unesco, du PNUD, du FNUAP, de l'OIT, de l'OMS/OPS, de l'OMCI, de l'ONUDI, du FISE, de l'OEA, de la BID, du Système économique latino-américain (SELA), de l'Organisation latino-américaine de l'énergie (OLADE), du Réseau latino-américain de renseignements sur les établissements humains (LATINAH), du Centre international de formation et d'éducation en sciences de l'environnement (CIFCA) - dont le siège est à Madrid, du Centro Interamericano de Desarollo Integral de Aguas y Tierras (CIDIAT) (Centre interaméricain de mise en valeur intégrale des eaux et des terres) et du Centre universitaire de mise en valeur des Andes (CINDA) témoigne de la diversité des organisations qui, d'une manière ou d'une autre, s'occupent de questions d'environnement. Jusqu'ici, cette coordination n'a pas expressément porté sur la préservation et la gestion de la faune et des aires protégées, ou alors elle n'a fait qu'effleurer cette question. Cela est d'autant plus regrettable qu'il n'existe pas d'équivalent, au niveau régional, du Groupe de la conservation des écosystèmes (ECG) - qui regroupe le PNUE, l'Unesco, la FAO et l'UICN. Quelle que soit la coordination ou la stratégie commune dont il a pu être convenu lors des réunions de l'ECG, les inspecteurs n'en ont vu que très peu de témoignages dans les pays qu'ils ont visités ou dans l'ensemble de la région.

120. Nonobstant l'absence de mécanisme officiel, la coordination des activités qui concerne la faune et les aires protégées se fait par des voies improvisées. Elle est souvent le fait de contacts personnels ou d'accords bilatéraux spéciaux conclus entre les organisations concernées. Les inspecteurs ont appris par exemple que, étant donné que la coordination officielle entre la FAO et le PNUE n'existe qu'au niveau des sièges des deux organisations, les contacts au niveau régional sont le fruit de relations personnelles entre le personnel du Programme des ressources naturelles et de l'environnement, du Bureau régional de la FAO, et le personnel du Bureau régional du PNUE. De toute évidence, ce système est beaucoup trop personnalisé pour garantir la continuité et la cohérence des programmes.

121. Il est un autre obstacle à une action commune effective, en ce qui concerne en particulier la FAO et l'Unesco : en effet, les bureaux régionaux des deux organisations ne sont pas habilités à prendre des engagements contraignants sans en référer à leurs sièges respectifs. L'efficacité des bureaux régionaux en tant que partenaires à part entière s'en trouve affaiblie, et le processus de prise de décision s'en trouve ralenti en raison des retards d'ordre administratif.

122. Les relations de travail entre les organismes des Nations Unies et ceux qui ne sont pas rattachés à l'ONU sont établies soit cas par cas, soit par voie d'accords bilatéraux officiels comme ceux qui existent entre l'Unesco et l'OEA, entre la BID et divers organismes des Nations Unies, entre le PNUE et les programmes de l'OMS/OPS concernant l'hygiène du milieu, ou encore entre le PNUE, l'OEA et l'Agency for International Development des Etats-Unis à propos du plan d'intervention d'urgence en cas de déversement d'hydrocarbures dans la région orientale des Caraïbes. Il est d'autres exemples de telles relations :

la publication d'un périodique PARKS Magazine, avec la coopération des Gouvernements du Canada et des Etats-Unis d'Amérique, de la FAO, de l'Unesco, du PNUE et de l'UICN/WWF, et la collaboration que diverses organisations maintiennent pour l'élaboration de projets comme le Plan d'action pour la région des Caraïbes.

123. Il y a peut-être beaucoup d'arguments qui militent en faveur des contacts officieux, en raison de leur souplesse, mais les Inspecteurs ont noté un concensus général : un mécanisme de coordination à l'échelon régional, sous une forme ou sous une autre, est souhaitable, en particulier pour traiter des problèmes de la faune et des aires protégées. Ce dispositif accroîtrait les possibilités d'action concertée dans un domaine d'activité où l'enjeu est grand et où une concentration des ressources donnerait de meilleurs résultats et aurait de plus d'effets que des actions ponctuelles isolées.

124. La coordination a été plus aisée dans le domaine du patrimoine culturel, vu le nombre plus restreint des organisations participant à la réalisation de programmes et d'activités dans ce secteur. Les Inspecteurs ont jugé cette coordination assez efficace dans le cas des programmes régionaux de l'Unesco portant sur la préservation du patrimoine culturel en Amérique du Sud et en Amérique centrale. Néanmoins, la question se pose de savoir ce qui se passera une fois achevés les projets régionaux bénéficiant de l'assistance du PNUD. Il importera de mettre alors en place un mécanisme qui assurera la continuité de la coopération établie pour la réalisation des projets en cours.

125. Ce mécanisme, ou cet organe, devrait permettre aux gouvernements de la région de se réunir au niveau le plus élevé et d'examiner les problèmes liés à la gestion du patrimoine culturel et du patrimoine naturel en vue de convenir d'un programme et d'un plan d'action régionaux de préservation du patrimoine.

D. Coopération technique entre pays en développement

126. La région de l'Amérique latine peut s'enorgueillir de disposer de services d'experts de qualité dans le domaine de la préservation et de la gestion du patrimoine culturel et naturel. Comme indiqué dans la section C du chapitre précédent, un certain nombre de centres excellents ont été créés dans toute la région, certains avec l'aide initiale des organismes des Nations Unies, d'autres par l'entremise de l'OEA et d'autres organisations internationales. Deux centres régionaux remarquables ont des activités de coopération technique entre pays en développement (CTPD) : Le CATIE, au Costa Rica, et le Centre du Churubusco à Mexico. Ils se distinguent par le fait qu'ils recourent aux services d'experts de la région elle-même.

127. Au cours de leur visite dans la région, les Inspecteurs ont pu prendre connaissance d'un certain nombre d'autres activités de coopération technique entre pays en développement. Ils ont été impressionnés par le nombre des institutions et centres dont le potentiel et les ressources n'attendent que d'être mis à profit à des fins de CTPD. Il s'agit par exemple de l'Institut d'écologie du Mexique, dont le budget de recherche s'élève à plus de 3 millions de dollars et qui dispose de moyens de formation sur le terrain; de la station de recherche Charles Darwin sur les îles Galapagos (Equateur), qui dispose de moyens de recherche sur le terrain; du Musée national d'histoire naturelle du Chili, qui a à son actif des activités de recherche multidisciplinaire et des programmes à l'intention des jeunes; de l'Institut de recherche forestière de l'Etat

de Sao Paulo; de l'Institut brésilien de mise en valeur des forêts au Brésil, qui a une longue expérience en matière de recherche, d'inventaire, de surveillance et de gestion des forêts, des parcs et autres aires protégées.

128. Les Inspecteurs ont noté aussi qu'il serait possible de faire participer les organisations non gouvernementales aux activités de CTPD. Des associations de préservation du patrimoine, comme par exemple NATURA en Equateur, la Fondation brésilienne de préservation de la nature et l'Association de préservation du patrimoine de la région des Caraïbes, disposent de connaissances et de services en commun qu'elles pourraient partager avec des institutions analogues de la région, et elles ont beaucoup à offrir aussi aux gouvernements. Il convient de signaler par exemple que l'Association de préservation du patrimoine de la région des Caraïbes a participé à part entière à l'élaboration du Plan d'action pour la région des Caraïbes, et que NATURA a été invitée par l'Agency for International Development des Etats-Unis d'Amérique à faire une analyse de l'environnement en Equateur. Plusieurs organisations non gouvernementales offrent des avantages par rapport aux organisations gouvernementales : par exemple, elles peuvent fonctionner sur le terrain et elles sont relativement dégagées de toute entrave politique et bureaucratique.

129. Les activités de CTPD ne devraient pas se limiter à l'Amérique latine et à la région des Caraïbes; elles pourraient être étendues à d'autres régions. Bien des problèmes sont similaires, et la mise en commun des connaissances serait mutuellement enrichissante. Les affinités linguistiques ou culturelles militent en faveur de l'intensification des échanges, par exemple entre le Brésil et les pays d'Afrique lusophones. La langue ne doit pas être un obstacle - comme le prouve par exemple la participation d'étudiants sénégalais à des stages organisés par le Centre de Churubusco, au Mexique, et les liens établis entre l'Ecole interaméricaine d'administration publique (EIAP), le Brésil et l'Institut culturel africain (ICA) à Dakar (Sénégal).

130. Lorsque l'on parle d'activités de coopération technique entre pays en développement dans la région de l'Amérique latine, on ne peut manquer de mentionner le rôle de l'OEA. En tant qu'organisation régionale ayant une longue expérience en matière de coopération technique, l'OEA a sans nul doute contribué à favoriser les activités de coopération technique entre pays en développement. De fait, ce type de coopération était un élément constitutif des activités de cette organisation bien avant que l'expression CTPD ne soit forgée.

IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

131. Malgré les diverses difficultés rencontrées dans la réalisation de la présente étude, en particulier le manque de données suffisantes sur les activités de coopération technique des organismes des Nations Unies intéressant le patrimoine, les inspecteurs estiment que leurs consultations et les renseignements qu'ils ont recueillis les autorisent à émettre certaines conclusions et recommandations qui, ils l'espèrent, serviront à orienter ces activités à l'avenir.

132. Une conclusion importante à laquelle les Inspecteurs ont abouti est que les apports des organismes des Nations Unies à la conservation et à la gestion du patrimoine - notamment du patrimoine naturel - dans la région latino-américaine sont très restreints, comparés à ceux qui émanent d'autres sources telles que l'Organisation des Etats américains (OEA), la Banque interaméricaine de développement (BID) ou les institutions de coopération bilatérale en matière de développement. Ils sont également faibles si on les compare à la participation des organismes des Nations Unies aux activités menées dans d'autres domaines. Les inspecteurs sont donc d'avis que, grâce à divers moyens comme la redistribution des ressources, ces organismes pourraient faire davantage. Ils devraient en outre s'efforcer d'attirer des ressources supplémentaires de sources bilatérales ou autres pour soutenir des programmes de développement régionaux ou nationaux bien conçus. Cet effort serait nécessaire, eu égard aux dommages que des politiques de développement défectueuses peuvent causer aux écosystèmes et aux dépenses plus élevées que ces dommages et la restauration de l'environnement peuvent entraîner. La résolution 35/74 de l'Assemblée générale confie en termes clairs à tous les organismes des Nations Unies la mission de mettre en oeuvre la Stratégie mondiale de la conservation.

133. Les Inspecteurs ont constaté que, malgré ces apports limités, certaines réalisations peuvent être mises à l'actif des organismes des Nations Unies. Le rôle de catalyseur qu'ils ont joué a permis d'éveiller l'intérêt pour la conservation du patrimoine. Il a permis aussi d'obtenir des fonds supplémentaires pour financer des activités accrues, au niveau national et régional. La coopération avec des centres régionaux de formation et de recherche comme ceux de Churubusco, de Cuzco, la Station de recherche Charles Darwin et CATIE ont abouti à des résultats tangibles. La méthodologie mise au point dans le cadre du projet régional de la FAO relatif à la gestion des zones industrielles, qui consiste à établir une corrélation entre les objectifs de la conservation et les autres catégories possibles de gestion, est toujours appliquée. En ce qui concerne ces mesures, les Inspecteurs espèrent que les organisations d'aide bilatérale et multilatérale envisageront d'apporter un appui substantiel à l'exécution du programme de conservation, en particulier le réseau de réserves de la biosphère de l'Unesco en Amérique latine.

134. Une autre conclusion saillante de l'étude est que, bien que l'idée selon laquelle les chances d'assurer un développement soutenu sont indissolublement liées à la conservation du patrimoine ait fait son chemin, on n'a pas encore accompli de progrès décisif vers une pleine acceptation des incidences de cette idée sur l'action à mener à long terme, soit au niveau régional, soit au niveau national. La conservation n'a pas figuré au premier plan des questions inscrites à l'ordre du jour des sessions de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL). Dans la plupart des pays, les planificateurs et les dirigeants traitent cet aspect plus comme une question secondaire que comme un élément constitutif du développement.

135. Il est regrettable aussi que les organismes des Nations Unies dans leur ensemble ne semblent pas avoir encore pleinement compris les exigences d'une conception du développement orientée vers la conservation dans la région. Même si la détermination des priorités de la coopération technique relève en dernière analyse de la compétence des gouvernements, il n'y a pas de raison pour que les organismes des Nations Unies renoncent au rôle qui est le leur d'encourager l'adoption et la poursuite de politiques de développement en harmonie avec les principes de la conservation. Ils ont, après tout, souscrit à ces principes en adoptant la Stratégie mondiale de la conservation.

136. La question se trouve alors posée de la création d'un mécanisme, ou d'un organe, qui permettrait de réunir les gouvernements au plus haut niveau possible, pour examiner les questions liées à la conservation et à une gestion convenable du patrimoine en vue d'élaborer un programme régional concerté de développement de la conservation et un plan d'action. Il n'y a pas actuellement de mécanisme ou d'organe qui ait une autorité suffisante pour veiller à l'application uniforme de politiques de développement orientées vers la conservation. Les inspecteurs estiment que l'expérience excellente du PNUE en ce qui concerne les plans d'action du Programme pour les mers régionales constituerait un apport très utile à un programme régional similaire pour la conservation du patrimoine culturel et naturel de l'Amérique latine, la CEPAL servant de siège à une unité de coordination régionale.

137. Dans sa résolution 32/197, adoptée en 1977, l'Assemblée générale a demandé aux commissions régionales de jouer leur rôle "de principaux centres d'activités de développement économique et social, dans le cadre du système des Nations Unies, pour leurs régions respectives", et d'assumer de ce fait "la responsabilité de la coordination et de la coopération au niveau régional". La résolution 1979/56 du Conseil économique et social, en date du 2 août 1979, par laquelle le Conseil a fait sienne une décision du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), appelle l'attention des commissions régionales "sur l'intérêt qu'il y aurait à créer, si elles ne l'ont pas encore fait, des comités intergouvernementaux régionaux sur l'environnement". Beaucoup d'arguments militent donc en faveur d'un examen des questions relatives au patrimoine aux réunions ministérielles de la CEPAL.

138. Au niveau du secrétariat, l'action de la CEPAL dans le domaine de l'environnement, y compris la conservation, gagnerait en efficacité si les fonctions essentielles du Bureau régional du PNUE, actuellement à Mexico, ou du Siège du PNUE, à Nairobi, étaient transférées à la CEPAL en tant qu'élément de l'organe intergouvernemental régional envisagé et unité de coordination régionale. Cet arrangement serait également profitable aux programmes de formation exécutés sous les auspices de la CEPAL, en particulier les programmes de l'Institut latino-américain de planification économique et sociale (ILPES), dans lesquels on pourrait incorporer la notion et les principes d'un développement viable.

139. Si l'on considère le nombre d'organisations qui, dans la région, interviennent dans la conservation et la gestion du patrimoine, la question de la coopération et de la coordination des programmes et des activités apparaît particulièrement importante. Vu l'importante participation de l'OEA et des autres organismes de coopération bilatérale pour le développement, il faudrait trouver les moyens de faire en sorte que leurs activités et celles des organismes des Nations Unies soient compatibles, se soutiennent mutuellement et soient absolument complémentaires. De l'avis des Inspecteurs,

la création, sous une forme ou une autre, d'un mécanisme de coordination officiel, comme l'unité de coordination régionale dont l'institution est envisagée plus haut, est justifiée, en particulier en ce qui concerne la conservation et la gestion de la faune et de la flore sauvages et des zones protégées. Le mécanisme actuel de réunions consultatives périodiques interinstitutions fonctionne pour un éventail de questions trop large et sa composition est trop diversifiée pour que cette question particulière reçoive l'attention qu'elle mérite. Il lui manque surtout le plein appui des gouvernements au niveau régional.

140. Quels que soient les arrangements qui seront pris en dernier ressort, les Inspecteurs estiment qu'il importe de tenir dûment compte des contributions considérables que les organisations internationales non gouvernementales, comme l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) et le Fonds mondial pour la nature (WWF), ainsi que les organisations non gouvernementales nationales, peuvent apporter. Il faudrait aussi concevoir une forme d'association qui utiliserait pleinement leurs possibilités et assurerait une meilleure coordination des activités patronnées par des organismes publics ou privés.

RECOMMANDATION 1 : Il faudrait envisager la création, sous les auspices de la CEPAL, d'un organe intergouvernemental régional unique, ouvert aux représentants des gouvernements, au plus haut niveau possible de la représentation, et aux organismes des Nations Unies, ainsi qu'à l'OEA et aux autres organisations régionales; cet organe serait chargé d'examiner et d'adopter des approches communes pour un développement orienté vers la conservation en vue de formuler une stratégie régionale détaillée et un plan d'action. La possibilité de désigner des conseillers gouvernementaux pour l'environnement et la conservation du patrimoine - en s'inspirant du précédent de la CEE - devrait être explorée. Le Plan d'action pour la région des Caraïbes devrait servir de modèle aux efforts de coopération dans le domaine de la conservation du patrimoine.

RECOMMANDATION 2 : Le PNUE et la CEPAL devraient examiner les moyens de renforcer la capacité de la Commission en tant qu'organisme chargé des activités de conservation et des activités liées à l'environnement dans la région de l'Amérique latine, en transférant les fonctions essentielles du Bureau régional du PNUE, ou de Nairobi, au secrétariat de la Commission, afin de constituer une division commune PNUE/CEPAL qui jouerait le rôle d'unité de coordination pour l'ensemble de la région.

RECOMMANDATION 3 : Les organismes des Nations Unies - en particulier ceux qui sont principalement chargés de la conservation et de la gestion du patrimoine - devraient mettre en oeuvre la Stratégie mondiale de la conservation et encourager l'adoption par les gouvernements de politiques de développement viables. Afin d'obtenir le maximum de résultats, ils devraient coopérer étroitement et coordonner leurs programmes et leurs activités et veiller à ce que, dans leurs activités, ces organismes, l'OEA et les autres institutions de coopération pour le développement, y compris les organisations non gouvernementales comme l'UICN, s'épaulent mutuellement.

RECOMMANDATION 4 : Le système des Nations Unies, en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) devraient augmenter de façon substantielle les ressources consacrées à la conservation, en révisant leurs priorités et en redoublant d'efforts pour attirer des ressources supplémentaires, à l'intérieur et au dehors des organismes des Nations Unies.

141. L'action menée dans le domaine de la conservation gagnerait en efficacité si tous les pays de la région adhéraient aux conventions internationales fondamentales relatives à la conservation du patrimoine naturel et culturel. Simultanément, les législations et les pratiques nationales devraient être adaptées aux exigences de ces conventions, ainsi qu'aux idées ayant cours dans le domaine de la conservation et de la gestion du patrimoine. Les Inspecteurs ont constaté que si le bilan de la région à cet égard est louable, il n'en reste pas moins des lacunes à combler. Ils ont noté aussi qu'on est profondément conscient de la nécessité de veiller à ce que les efforts déployés par un pays pour se conformer à l'engagement conclu en adhérant à une convention internationale sur la conservation ne soit pas compromis ou réduit à néant par l'absence de dispositions légales dans un autre pays, par l'inefficacité de ces dispositions ou par le non respect de tels engagements. Il serait utile aussi qu'il y ait une plus grande uniformité dans la nomenclature.

142. Dans la plupart des pays, la multiplicité des textes et des institutions juridiques intéressant la conservation et la gestion du patrimoine a, dans bien des cas, affaibli la législation ou les mesures d'application conçues dans les meilleures intentions ou les mieux formulées. En pareil cas, la simplification des arrangements institutionnels nationaux contribuerait à rendre l'assistance des organismes des Nations Unies plus efficace.

RECOMMANDATION 5 :

a) Les organismes des Nations Unies le plus directement concernés devraient fournir des connaissances spécialisées et faciliter, sur la législation et les mesures d'application pertinentes, un échange de renseignements qui aiderait les pays de la région qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, et la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels, ainsi que d'autres conventions, et à y adhérer. Ces services consultatifs devraient rester à la disposition des pays désireux de renforcer leurs textes législatifs et leurs arrangements institutionnels pour améliorer la conservation et la gestion du patrimoine. La coopération des pays à l'élaboration et à la mise en pratique d'une législation relative à la conservation devrait être encouragée dans le cadre de la coopération technique entre pays en développement (CTPD).

b) La Convention pour la protection de la flore, de la faune et des beautés panoramiques naturelles des pays de l'Amérique (1940) est le principal instrument régissant les activités de l'OEA dans le domaine du patrimoine naturel.

Les organismes des Nations Unies principalement concernés devraient veiller à ce que leurs activités soient en harmonie avec cette convention et, en coopération avec l'OEA, chercher à garantir son application.

143. Bien que la plupart des pays aient créé des parcs nationaux et d'autres types de zones protégées - et même, pour un petit nombre d'entre eux, des réseaux de parcs nationaux relativement complexes - on s'accorde généralement à reconnaître que le nombre de personnes formées, en particulier au niveau des cadres supérieurs et moyens et des techniciens, est très en deçà de ce qui serait nécessaire pour gérer et administrer correctement ces parcs. Selon une source autorisée, l'effectif nécessaire à ces niveaux pour la seule période restant à courir jusqu'à l'an 2000 est estimé à près de 42 000 personnes. Le projet régional de la FAO relatif à la gestion des zones naturelles est trop récent pour avoir déjà annexé la création d'un programme de formation régional, malgré les demandes répétées des pays de la région formulées dans divers organes, ou abouti à la formulation d'une stratégie de formation régionale. Plusieurs des projets de pays de la FAO relatifs à la foresterie ont comporté un élément de conservation, mais celui-ci n'était pas précisément orienté vers la formation et la gestion des zones protégées. L'action entreprise sous les auspices du WWF aux Etats-Unis et de l'Agency for International Development des Etats-Unis (USAID) pour élaborer une stratégie régionale de formation dans le domaine des ressources naturelles et de l'environnement est une initiative heureuse dans laquelle les organismes des Nations Unies pourrait jouer un rôle utile.

144. Dans le domaine culturel, le projet régional bénéficiant de l'appui du PNUD/Unesco (RLA/79/005) qui a trait à la protection et à la restauration du patrimoine culturel de la région andine a donné de louables résultats du point de vue du nombre de personnes formées et des institutions et des capacités nationales créées, et des conceptions faisant preuve d'un esprit inventif et novateur ont été appliquées dans ses opérations, mais sa poursuite lorsque le soutien du PNUD/Unesco prendra fin n'est pas garantie. Certains arrangements devraient être mis au point pour que l'élan donné soit maintenu.

RECOMMANDATION 6 :

a) Les organismes des Nations Unies, y compris la CEPAL, devraient utiliser pleinement leurs programmes de formation et de services consultatifs pour atteindre les objectifs d'un développement soutenu et de la conservation du patrimoine.

b) La FAO devrait veiller à ce que, quels que soient les programmes de formation élaborés dans le cadre de projets de pays relatifs à la foresterie, son concours comporte également un élément important ayant trait à la conservation et à la gestion des zones protégées, ainsi qu'aux éléments fondamentaux de l'écodéveloppement.

c) L'Unesco devrait, en consultation avec les autorités et institutions compétentes, prendre des mesures en temps utile pour assurer la poursuite du projet sous la responsabilité des gouvernements intéressés, sous la forme qui répondrait le mieux à leurs exigences.

145. La région latino-américaine a atteint un degré d'autonomie élevé dans la spécialisation en matière de conservation et de gestion du patrimoine. Elle dispose aussi d'excellentes installations et capacités de recherche. De vastes programmes de recherche, dont certains suscitent à l'extérieur un appui et un intérêt très grands, sont réalisés dans nombre de pays, et plusieurs établissements de recherche

sont même devenus des centres de qualité dans leur spécialité. Les Inspecteurs ont rencontré parmi les établissements visités une grande bonne volonté et même un vif intérêt pour le partage de leurs expériences avec d'autres. Des possibilités considérables s'offrent aux relations de coopération technique entre pays en développement, aux niveaux gouvernemental et non gouvernemental, qui pourraient profiter à d'autres régions. Ceci pourrait être particulièrement profitable pour les pays qui manquent de capacités de recherche suffisantes.

RECOMMANDATION 7 : Les organismes des Nations Unies devraient encourager la coopération régionale pour la recherche sur la conservation du patrimoine, en commençant par les établissements qu'elles soutiennent. Ils devraient, par des voies officielles et officieuses, encourager et renforcer les relations et les arrangements de coopération technique entre pays en développement à l'intérieur de la région et au dehors, avec d'autres régions. Les liens de coopération technique établis pour la conservation et la gestion du patrimoine devraient porter sur la recherche, la formation, l'échange de renseignements et de résultats des études, les services consultatifs, etc. Il faudrait trouver des moyens de renforcer la collaboration avec l'OEA.

146. Il y a suffisamment d'éléments montrant que les politiques et les mesures de conservation sont à longue échéance vouées à l'échec si le soutien des personnes directement concernées et plus généralement du grand public, leur fait défaut. Faire sentir aux services publics et à l'opinion publique la nécessité de la conservation et de l'écodéveloppement constitue en fait une tâche immense. Tous les moyens d'atteindre les décideurs et le grand public devraient donc être mobilisés. Les Inspecteurs ont constaté une quasi-unanimité quant à la nécessité d'intensifier les échanges de renseignements et de données d'expérience en matière de campagnes de sensibilisation de l'opinion et de trouver les moyens de renforcer la coopération régionale, qui s'étendrait aussi aux organisations non gouvernementales, afin de préparer du matériel pédagogique et du matériel de promotion.

147. Le secrétariat de l'OEA ayant été chargé par l'Assemblée générale de l'Organisation de s'occuper de cette question dans le cadre de la Convention de 1940, il y aurait intérêt, du point de vue du rapport coût-utilité, à ce qu'il y ait une collaboration étroite entre les organismes des Nations Unies et l'OEA. Les organismes des Nations Unies devraient faire appel à leur expérience qui a des dimensions universelles et placer toutes les activités communes dans une perspective mondiale. Les Inspecteurs espèrent que le projet PNUE/CEPAL de coopération horizontale en Amérique latine concernant les modes de développement et l'environnement, mis en route dernièrement, et les programmes de formation du Centre international de formation et d'éducation aux sciences de l'environnement (CIFCA) pourront jouer un rôle utile dans ce domaine. La publication de la revue PARKS par un consortium regroupant la FAO, le PNUE, l'Unesco, l'OEA, l'UICN, le Fonds mondial pour la nature, Parks Canada et le Service des parcs nationaux des Etats-Unis d'Amérique fournit un bon exemple de cette collaboration. L'échange régional d'informations envisagé par la FAO, le PNUD et l'OEA en matière de gestion de la faune et de la flore sauvages et des parcs nationaux et de conservation des terres zones naturelles - connu sous le nom de "Puma Paper" - serait une excellente occasion d'encourager des liens de collaboration similaires. Les Inspecteurs ont été malheureusement informés de l'absence de mandat pour le lancement de ce projet. D'où la nécessité d'un organe régional.

RECOMMANDATION 8 : L'échange d'informations et l'action relatives aux programmes éducatifs et aux campagnes de sensibilisation à la conservation du patrimoine et à l'écodéveloppement devraient être conçus comme un effort de coopération qui s'étendrait aux organismes des Nations Unies directement concernés, à des organisations intergouvernementales régionales comme l'OEA et aux organisations non gouvernementales.

RECOMMANDATION 9 : Le PNUE et la FAO devraient, en collaboration étroite avec la CEPAL et l'OEA, prendre des mesures appropriées pour assurer le lancement du projet "Puma Paper" envisagé sous la forme d'une coentreprise avec les autres institutions régionales ou bilatérales intéressées.

RECOMMANDATION 10 : Le succès remporté par les Programmes sur l'homme et la biosphère (MAB) de l'Unesco dans la région latino-américaine justifie un soutien accru de la part des organisations d'aide bilatérale et multilatérale.

Annexe I

Législation internationale relative à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel de la région de l'Amérique latine

A. Conventions internationales

1. Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels

   (Commerce illicite de biens culturels)
   Unesco, Paris - novembre 1970

2. Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats de la sauvagine

   (Convention relative aux zones humides)
   Ramsar (Iran) - février 1971

3. Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel

   (Convention sur le patrimoine mondial)
   Paris - novembre 1972

4. Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

   (Convention de Washington)
   Washington - mars 1973

5. Convention relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

   (Convention relative aux espèces migratrices ou Convention de Bonn)
   Bonn - juin 1979

B. Conventions régionales

6. Convention pour la protection de la flore, de la faune et des beautés panoramiques naturelles des pays de l'Amérique

   (Convention des pays de l'Amérique)
   Washington - octobre 1940

7. Convention sur la protection du patrimoine archéologique, historique et artistique des nations américaines

   San Salvador - juin 1976

8. Traité en vue de la coopération amazonienne

   Brasilia (Brésil) - juillet 1978

9. Plan d'action pour le Programme d'environnement des Caraïbes

   Montego Bay (Jamaïque) - avril 1981

   (Le Plan d'action prévoit l'élaboration d'un accord juridique sur l'environnement des Caraïbes)

C. Résolutions de l'Assemblée générale

10. Tout de suite après l'adoption par la Conférence générale de l'Unesco, le 16 novembre 1972, de la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, le 18 décembre 1972, sa résolution 3026 A (XXVII) sur "Le retour ou la restitution de biens culturels à leur pays d'origine". L'Assemblée générale a adopté les résolutions suivantes sur la même question :

Résolutions

3148 (XXVIII)	du 14 décembre 1973
3187 (XXVIII)	du 18 décembre 1973
3391 (XXX)	du 19 novembre 1975
31/40	du 30 novembre 1976
32/18	du 11 novembre 1977
33/50	du 14 décembre 1978
34/64	du 29 novembre 1979
35/128	du 11 décembre 1980
36/64	du 27 novembre 1981

La résolution 35/127 du 11 décembre 1980, relative à "La préservation et l'épanouissement des valeurs culturelles, y compris la protection, la restitution et le retour des biens culturels et artistiques".

Les résolutions 35/7 du 30 octobre 1980 et
36/6 du 27 octobre 1981 :

concernant "Le projet de charte mondiale de la nature".

Les résolutions 35/8 du 30 octobre 1980 et
36/7 du 27 octobre 1981 :

relatives à "La responsabilité historique des Etats concernant la préservation de la nature pour les générations présentes et futures".

Les résolutions 35/74 du 5 décembre 1980 et
36/192 du 17 décembre 1981 :

concernant "La coopération internationale dans le domaine de l'environnement".

Note : Dans sa résolution 35/74, l'Assemblée générale, entre autres choses :

a) A pris acte de la note sur les Conventions et Protocoles internationaux dans le domaine de l'environnement (A/35/359);

b) A fait sienne la résolution 1980/49 du Conseil économique et social, en date du 23 juillet 1980, dans laquelle le Conseil a réaffirmé que la prise en considération de l'environnement devait s'insérer dans le contexte des plans et priorités nationaux et des objectifs de développement de tous les pays, en particulier des pays en développement;

c) A fait siennes les recommandations du Conseil d'administration du PNUE relatives aux relations réciproques entre les ressources, l'environnement, la population et le développement;

d) S'est félicitée du lancement, en mars 1980, de la Stratégie mondiale de la conservation et a demandé instamment à tous les gouvernements et organisations internationales d'en tenir compte en élaborant leurs politiques et leurs programmes.

Région de l'Amérique latine : ratification des conventions internationales relatives à la conservation du patrimoine naturel et culturel - état au 31 mars 1981

Conventions ou programmes internationaux / Pays	Convention des pays de l'Amérique 1940	Convention de Washington 1973	Espèces migratrices 1979	Zones humides, Ramsar 1971	Convention sur le patrimoine mondial 1972	Commerce illicite de biens culturels 1970	Membres de l'UICN			Protection des biens culturels en cas de conflit armé	
							Etat	Organisation gouvernementale	ONG	Convention	Protocole
Argentine	x	x			x (1978)	x (1973)		2	3		
Bahamas									1		
Barbade									1		
Bolivie		x			x (1976)	x (1976)		2			
Brésil	x	x			x (1977)	x (1973)		5	4	x (1958)	x (1958)
Chili	x	x			x (1980)				3		
Colombie								1	2		
Costa Rica	x	x			x (1977)		x	1	5		
Cuba					x (1981)	x (1980)			1	x (1957)	x (1957)
El Salvador	x					x (1978)		1			
Equateur	x	x			x (1975)	x (1971)	x		1	x (1956)	x (1961)
Guatemala	x	x			x (1979)				2		
Guyane		x			x (1977)						
Haïti					x (1980)						
Honduras					x (1979)	x (1979)					
Mexique	x					x (1972)		1	2	x (1956)	x (1956)
Nicaragua	x	x			x (1979)	x (1977)				x (1959)	x (1959)
Panama	x	x			x (1978)	x (1973)		1		x (1962)	
Paraguay	x	x	x								
Pérou	x	x				x (1979)			1		
République dominicaine	x					x (1973)		2	1	x (1960)	
Suriname		x									
Trinité-et-Tobago								1	1		
Uruguay	x	x				x (1977)					
Venezuela	x	x					x	2	9		

Sources : Lettre de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), datée du 19 octobre 1981 et concernant la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, et la Convention pour la protection de la flore, de la faune et des beautés panoramiques naturelles des pays de l'Amérique, ainsi que l'état des affiliations à l'UICN.

Lettre de l'Unesco datée du 24 juillet 1981 (Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels, et Convention pour la protection des biens culturels et cas de conflit armé).

Tableau 1

Projets bénéficiant de l'assistance du PNUD dans le domaine de la conservation et de la gestion du patrimoine naturel et culturel dans la région de l'Amérique latine

Pays	Projet No	Titre et date du projet	Agent d'exécution	Contribution du PNUD	Contribution du gouvernement	Autres contributions
				(dollars des E.U.)	(dollars des E.U.)	(dollars des E.U.)
Argentine	ARG-74-004	Assistance au Centre national de restauration des oeuvres d'art (1974-77) i/	UNESCO	80 000	120 000	-
Belize	BZE-75-008	Mise en valeur des ressources forestières (07/77-01/82)	FAO	156 000	-	-
Bolivie	BOL-68-024	Tourisme culturel (11/68-03/72)	UNESCO	14 450	-	-
	BOL-78-004	Préservation des monuments historiques de Potosi (1979/81) i/	UNESCO	150 000	56 956	20 000 (UNESCO)
Brésil	BRA-68-018	Tourisme culturel (11/68-12/72)	UNESCO	11 925	-	-
	BRA-71-012	Tourisme culturel (09/71-06/73)	UNESCO	37 400	-	-
	BRA-71-545	Etude et mise en valeur des ressources forestières au Brésil (01/71-04/77)	FAO	2 805 470	2 347 311	-
	BRA-76-027	Etude et mise en valeur des ressources forestières-Phase II/A				
		Programme général de gestion et de conservation de la faune (12/76-04/79)	FAO	770 766	4 340 909	-
	BRA-78-003	Mise en valeur des ressources forestières au Brésil (09/78-01/83)	FAO	1 056 920	1 490	-
Chili	CHI-66-526	Renforcement du programme forestier (06/66-10/80)	FAO	2 443 700	-	-
	CHI-76-003	Etude et mise en valeur des ressources forestières (04/77-01/84)	FAO	2 639 830	405 070	-
	CHI-77-008	Assistance préparatoire à l'étude de la flore et de la faune (1979/81)	UNESCO	13 090		
	CHI-79-013	Préservation du patrimoine culturel des archives et des musées (1980/81) i/	UNESCO	222 472	500 000	20 000 (UNESCO)
Colombie	COL-76-004	Muséologie (1978/79) i/	UNESCO	59 750	200 000	50 000 (divers) 1/
Costa Rica	COS-79-001	Appui à l'exécution des programmes forestiers prioritaires (05/80-01/84)	FAO	884 040		
El Salvador	ELS-73-004	Mise en valeur des ressources forestières et gestion des bassins hydrographiques (10/73-02/78)	FAO	845 700	4 000 000	
	ELS-74-004	Réseau national de centres culturels (08/74-10/77)	UNESCO	99 768	1 388 168	

Tableau 1 (suite)

Pays	Projet No	Titre et date du projet	Agent d'exécution	Contribution du PNUD	Contribution du gouvernement	Autres contributions
				(dollars des E.U.)	(dollars des E.U.)	(dollars des E.U.)
Equateur	ECU-68-013	Conservation des ressources naturelles (11/68-10/76)	UNESCO	128 750		
	ECU-71-527	Renforcement du service des forêts (9/73-07/77)	FAO	973 760	1 191 460	
	ECU-77-005	Mise en valeur des ressources forestières (09-78-01/82)	FAO	94 800		
	ECU-80-009	Conservation du patrimoine culturel (à partir de 1980) 1/	UNESCO	40 000	182 032	25 000 (Fonds du patrimoine mondial)
Haïti	HAI-79-002	Préservation et mise en valeur du patrimoine culturel et des archives (1971-1981) 1/	UNESCO	81 615	30 000	20 000 (UNESCO)
	HAI-79-011	Préservation et mise en valeur des monuments historiques : citadelle Palais "Sans Souci" Ramiers (à partir de 1979) 1/	UNESCO	285 592	54 850	100 000 (UNESCO)
Mexique	MEX-68-023	Conservation des biens culturels (04/69-02/72)	UNESCO	51 000		
Paraguay	PAR-72-001	Renforcement du service des forêts (12/72-01/79)	FAO	608 440		
	PAR-76-005	Mise en valeur des ressources forestières (04/78-01/82)	FAO	996 110	2 159 300	
	PAR- 9-004	Gestion des parcs nationaux et de la faune (10/79-07/81)	AC	30 661	5 436	
Pérou	PER-70-003	Restauration et conservation des monuments historiques (04/70-06/71)	UNESCO	2 250	-	-
	PER- 1-018	Restauration des monuments historiques dans la zone sujette aux séismes (08/71-01/72)	UNESCO	11 500	-	
	PER-71-539	Restauration des monuments de la région de Cuzco-Puno (1972/1981) 1/	UNESCO	1 330 432	14 754	100 000 (UNESCO) 1 088 000 (BID) 100 000 (OEA)
	PER-77-077	Restauration de San Francisco de Lima (à partir de 1978) 1/	UNESCO	111 442	27 883	50 000 (UNESCO) 265 000 (Divers) 2/
Sainte-Lucie	STL-74-012	Activités culturelles (05/75-01/79)	UNESCO	41 450	5 333	-
Trinité-et-Tobago	TRI-74-011	Création d'un Institut des affaires marines (06/74-01/83)	ONU	1 381 219	444 375	-
Venezuela	VEN-72-019	Mise en valeur des ressources forestières dans la région de la Guyane (03/74-01/80)	FAO	386 600	981 300	-

Tableau 1 (suite)

Pays	Projet No	Titre et date du projet	Agent d'exécution	Contribution du PNUD	Contribution du gouvernement	Autres contributions
Projets régionaux	RLA-68-521	Centre latino-américain pour l'étude de la conservation et de la restauration des biens culturels, Mexico (09/68-02/78)	UNESCO	231 231	-	-
	RLA-72-028	Gestion des zones naturelles pour la préservation de l'environnement (07/73-07/77)	FAO	289 996	-	-
	RLA-72-047	Restauration des biens culturels et développement de l'artisanat pour encourager le tourisme (06/72-03/76)	UNESCO	360 817	140 525	-
	RLA-78-018	Préservation du patrimoine culturel de l'Amérique centrale (1978/80) 1/	UNESCO	196 400	100 000 a/	60 000 (UNESCO) 4 000 (UNDRO) 50 000 (OEA)
	RLA-72-011) RLA-74-002)	Patrimoine culturel de la région des Andes 1/ (1972/75)	UNESCO	313 397)		20 000 (UNESCO)
	RLA-76-002 RLA-79-005	(1976/78) (1979/81)	UNESCO UNESCO	670 324) 1 218 246)	2 100 000 b/	50 000 (UNESCO) 50 000 (UNESCO) 50 000 (OEA) 5 000 (UNDPO) 2 000 (ITISE) 510 000 (Divers) 3/
			Total :	22 127 793	20 797 152	2 649 000

Source : Répertoires du PNUD pour 1972, 1978, 1980 et 1981, sauf indication contraire.

a/ Source : Renseignements fournis par l'UNESCO

1/ Autres sources : Andres Bello et Instituto Italo Latinamericano.

2/ Autres sources : Organisation catholique allemande, Gouvernement espagnol et donateurs particuliers.

3/ Autres sources : Instituto Italo Latinamericano, Convenio A. Bello, banque Wiese (Pérou), Fondation Fulbright et Banco Central Ecuador.

a/ Pays participants : Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama.

b/ Pays participants : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Equateur, Panama, Pérou, Uruguay et Venezuela.

Tableau 2

Projets bénéficiant de l'aide de l'Unesco/Fonds du patrimoine mondial dans le domaine de la conservation et de la gestion du patrimoine naturel et culturel en Amérique latine (tableau établi à partir de données fournies par l'Unesco)

Pays	Projet No	Titre et date du projet	Agent d'exécution	Contribution du Fonds (en dollars des Etats-Unis)	Contribution du gouvernement (en dollars des Etats-Unis)
Guatemala	Numéro d'identification du Fonds 65-3	Assistance d'urgence à des travaux de consolidation à Antigua (8/79-6/80)	Unesco	50 000	Traitements des experts locaux
Equateur	-	Séminaire de formation à la gestion des régions à préserver tenu dans les îles Galapagos (1979)	Unesco	11 000	4 500
Panama	Numéro d'identification du Fonds 135-1	Travaux de conservation au "Castillo y Fuerte de San Lorenzo del Real" (à partir de 6/81)	Unesco	53 000	34 200 + prêt de la BIRD de 458 000
Equateur	Numéro d'identification du Fonds 2-1	Travaux de restauration dans le centre historique de Quito (à partir de la mi-1981)	Unesco	50 000	1 000 000
Guatemala	Numéro d'identification du Fonds 64-3	Aide d'urgence aux travaux de conservation à Tikal (à partir de 7/1981)	Unesco	66 000	Traitements des experts locaux
Guatemala	-	Assistance préparatoire à des travaux de consultation à Tikal - 2 experts (fin 1981)	Unesco	22 000	Traitements du personnel local
Honduras	-	Assistance préparatoire à l'établissement d'un plan de gestion de Copan (1981)	Unesco	12 000	Inconnu. Partie d'un programme de restauration en deux étapes
Equateur	-	Achat de matériel pour la protection des îles Galapagos - T.C. (1981)	Unesco	49 000	Le gouvernement finance entièrement les services du parc national des Galapagos

Note : Depuis 1976, une somme de 55 000 dollars des Etats-Unis est imputée chaque année au budget ordinaire de l'Unesco au titre de l'identification et de la gestion des réserves de la biosphère (8 000 dollars pour les missions de consultants, 10 000 dollars pour l'établissement de plans de gestion, 12 000 dollars pour le matériel, 10 000 dollars pour les réunions de spécialistes et 15 000 dollars pour la formation).

Annexe IV

Classement des régions aux fins de la gestion et de la mise en valeur des ressources naturelles et culturelles en vue de réaliser les principaux objectifs de conservation*

Principaux objectifs de conservation	Classement aux fins de la gestion de la nature												
	Parcs nationaux I	Sites naturels II	Réserves biologiques ou scientifiques III	Sanctuaires ou refuges de la faune IV	Réserves de ressources V	Forêts nationales VI	Parcs animaliers VII	Zones nationales de loisirs VIII	Monuments culturels IX	Rivières nationales X	Routes touristiques XI	Régions protégées XII	Terrains faisant l'objet d'une utilisation limitée ou frappés de servitude XIII
Préserver des écosystèmes modèles à l'état naturel	1	1	1	3	3	3	3	3	3	1	2	3	3
Préserver la diversité écologique et assurer la réglementation de l'environnement	1	1	1	1	1	1	2	2	3	1	2	2	2
Préserver les ressources génétiques	1	1	1	1	3	2	2	3	3	2	3	3	3
Fournir des terrains d'enseignement, de recherche et d'étude de l'environnement	1	1	1	1		2		2	1	1	2		
Préserver la production d'énergie hydraulique	2	3	2	2		1	2	2	3	3	2	1	2
Lutter contre l'érosion, la sédimentation et protéger les ouvrages en aval	2	3	2	2		1	2	2	3	1	3	1	3
Produire des protéines animales, permettre la chasse et la pêche						1	1	3		3			
Assurer des loisirs et des services touristiques	1	2		3		1	3	1	2	1	1		2
Assurer une production régulière de bois et de fourrage						1						3	
Protéger les sites et les objets d'intérêt archéologique, historique ou culturel	1	3				2		3	1	3	1		
Protéger et préserver les panoramas naturels et les espaces verts	1	1		2		2	2	1	2	1	1	2	1
Entretenir plusieurs options, assurer une gestion souple et des usages multiples					1	1							
Encourager l'utilisation rationnelle des terres marginales et le développement intégral	2	2		2		1	1	2	3	2	2	2	2

1. Objectif principal pour la gestion de la zone et de ses ressources.
2. Objectif qui n'est peut-être pas considéré comme principal, mais qui est toujours jugé important
3. Considéré comme un objectif là où les ressources et les autres objectifs de gestion le permettent.

* Tiré de : Thelen, K.D.; Miller, K.R. 1976. Planificación de sistemas de áreas silvestres - Document technique de travail No 16 FAO/RLAF/TF199 Corporación Nacional Forestal, Santiago (Chili), 63 pages.

Annexe V

Déclaration sur les politiques et procédures environnementales relatives au développement économique

Les soussignés,

"Attendu que le développement économique et social est indispensable pour atténuer les principales difficultés d'ordre environnemental, du fait qu'il favorise l'intégration des relations entre les sociétés et leur environnement, et également conscients du fait qu'il convient de poursuivre le développement économique et des objectifs sociaux selon des méthodes permettant d'éviter de créer des problèmes écologiques ou de les atténuer,

Reconnaissant que les principaux problèmes des pays en développement en matière d'environnement ne sont pas nécessairement de même nature que les problèmes des pays développés, dans la mesure où ils sont souvent l'expression des incidences de la pauvreté non seulement sur la qualité de la vie mais aussi sur la vie proprement dite,

Convaincus qu'à long terme la protection de l'environnement et le développement économique et social sont non seulement compatibles mais aussi interdépendants, et qu'ils se renforcent mutuellement,

Reconnaissant que la nécessité d'un développement qui tienne compte de l'environnement et qui soit judicieux se fait sentir avec plus d'acuité et d'urgence en raison de l'accroissement de la population et des pressions qui s'ensuivent sur les ressources terrestres et les systèmes écologiques entretenant la vie dans certaines régions,

Reconnaissant le droit souverain des gouvernements à déterminer leurs propres priorités et leurs modes de développement,

Rappelant que les Etats ayant adopté la Déclaration de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement (Stockholm, 1972) ont pris l'engagement (principe 25) de veiller à ce que les organisations internationales jouent un rôle coordonné, efficace et dynamique dans la préservation et l'amélioration de l'environnement,

Considérant en outre qu'il incombe aux organismes internationaux d'aide au développement, et à leurs Etats membres, d'assurer la viabilité des activités de développement économique qu'ils financent,

I. Réaffirment leur adhésion aux principes et recommandations de la Conférence des Nations Unies adoptés aux fins d'action

II. S'efforceront, dans toute la mesure de leurs moyens,

1. D'instituer des procédures permettant d'examiner systématiquement toutes les activités de développement, y compris les politiques, programmes et projets, présentées aux fins de financement, de façon à s'assurer que les mesures proposées sont conformes aux principes et recommandations visés au paragraphe 1 ci-dessus,

2. D'engager des négociations aux fins de collaboration avec les gouvernements et les organisations et institutions internationales pertinentes, en vue d'assurer l'intégration de mesures appropriées en matière d'environnement aux activités de développement économique, au stade de leur conception et de leur mise en oeuvre,

3. De fournir une assistance technique, y compris une formation, dans le domaine de l'environnement aux pays en développement, sur leur demande, de façon à développer leurs propres moyens et à faciliter une coopération technique entre pays en développement,

4. D'examiner de très près et, le cas échéant, d'appuyer, les propositions de projets spécialement conçus pour protéger, restaurer, gérer ou améliorer l'environnement humain, la qualité de la vie et les ressources nécessaires pour ce faire,

5. De faire procéder et/ou de coopérer à des recherches et études propres à améliorer les méthodes d'évaluation et de mise en oeuvre de projets, y compris les méthodes d'analyse de coût-utilité des mesures de protection de l'environnement,

6. D'appuyer les activités de formation et d'information du personnel s'occupant des questions d'environnement soulevées par le développement économique,

7. D'élaborer, de publier et de diffuser des documents et du matériel audio-visuel en vue de fournir des données sur l'aspect écologique des activités de développement économique."

Adoptée à New York, le 1er février 1980.

Le Président de la Banque africaine de développement
Kwame DonkorFordwor

Le Président de la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique
Chadi Ayari

Le Président de la Banque asiatique de développement
Taroichi Yoshida

Le Président de la Banque de développement des Caraïbes
William Demas

Le Président de la Banque interaméricaine de développement
Antonio Ortiz Mena

Le Président de la Banque mondiale
Robert S. McNamara

Le Président de la Commission des communautés européennes
Roy Jenkins

Le Secrétaire général de l'Organisation des Etats américains
Alejandro Orfila

L'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement
Bradford Morse

Le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement
Mostafa K. Tolba

Annexe VI

Le tourisme international dans la région de l'Amérique latine

Pays	Nombre de touristes		Recettes du tourisme (en millions de dollars des Etats-Unis)	
	1970	1979	1970	1979
Argentine	694 900	1 350 000	74	213
Bahamas	1 298 300	1 176 100	233	509
Barbade	68 400	316 300	32	83
Bolivie	11 100	202 900	3	35
Brésil	194 200	764 200	30	108
Chili	168 700	258 000	50	84
Colombie	161 700	826 300	54	295
Costa Rica	202 300	340 400	22	71
El Salvador	137 800	293 100	9	23
Equateur	52 700	228 900	9	50
Guatemala	171 600	415 600	12	105
Haïti	67 600	112 000	7	37
Jamaïque	309 100	381 800	96	148
Mexique	2 250 200	3 636 600	1 171	1 117
Panama	155 300	390 000	78	146
Pérou	133 500	247 600	52	126
République dominicaine	221 800	304 400	16	109
Trinité-et-Tobago	86 900	190 000	24	91
Uruguay	567 300	713 400	43	66
Venezuela	117 000	783 700	50	261

Source : UN World Statistics in Brief, 1981.

Annexe VII

Pressions démographiques sur les terres d'Amérique latine et des Caraïbes

Pays	Superficie (km^2)	Population	Densité (hab./km^2)	Croissance démographique (%)	Nombre d'années nécessaire au doublement de la population
1	2	3	4	5	6
Argentine	2 766 889	26 729 000	10	1,3	52
Bahamas	13 935	224 000	16	3,9	25
Barbade	431	251 000	661	0,2	130
Bolivie	1 098 581	5 425 289	5	2,7	28
Brésil	8 511 965	118 645 400	14	2,8	24
Chili	756 945	10 917 465	17	1,9	39
Colombie	1 138 914	26 360 152	22	2,8	22
Costa Rica	50 700	2 192 911	42	2,6	25
Cuba	114 524	9 852 000	85	1,6	33
Dominique	751	79 000	107	1,1	-
El Salvador	21 393	4 663 000	214	2,6	22
Equateur	283 561	8 146 100	28	3,4	21
Grenade	344	98 000	313	0,4	-
Guatemala	108 889	7 045 800	63	2,0	24
Guyane	214 969	865 000	4	1,9	32
Haïti	27 750	4 918 695	199	1,7	28
Honduras	112 088	3 563 823	31	3,3	20
Jamaïque	10 962	2 162 000	194	1,7	46
Mexique	1 972 546	69 381 104	33	3,5	21
Nicaragua	130 000	2 409 584	17	3,5	21
Panama	75 650	1 881 400	24	3,1	25
Paraguay	406 752	2 973 493	7	2,9	22
Pérou	1 285 216	17 293 083	13	2,8	24
République dominicaine	48 734	5 275 410	117	2,9	21
Sainte-Lucie	616	113 000	181	1,6	-
Suriname	163 265	381 000	3	3,2	-
Trinité-et-Tobago	5 130	1 127 000	234	1,0	64
Uruguay	176 215	2 878 290	16	1,2	60
Venezuela	912 050	13 515 063	15	3,1	24

Source : a) Les données sur la superficie et la population sont tirées de la carte descriptive des Nations Unies (No 3105, juillet 1980, No 2753, 1974).

b) Les données sur la densité de la population (4) et les taux de croissance (5) sont tirées de "Strategy for Training in Natural Resources and Environment ... in Latin America and the Caribbean" (Fonds mondial pour la nature, Washington, 1980), page 25.